

N° 346

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2007-2008

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 mai 2008

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes (1)
sur les comptes du Sénat de l'exercice 2007,

Par M. Marc MASSION,

Secrétaire-rapporteur,

Sénateur.

(1) Cette commission mentionnée à l'article 103 du Règlement est composée de : M. Paul Girod, président ; M. Joël Bourdin, vice-président ; M. Marc Massion, secrétaire-rapporteur ; MM. François Fortassin, Thierry Foucaud, Yves Fréville, Yann Gaillard, Jean-Jacques Jégou, François Marc, Jean-Pierre Placade François Trucy

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
<u>PREMIÈRE PARTIE : L'EXÉCUTION DU BUDGET 2007</u>	11
<i>I- Le budget institutionnel du Sénat</i>	12
A - La section d'investissement	14
B - La section de fonctionnement	14
<i>II - Le budget du Jardin du Luxembourg</i>	17
A - La section d'investissement	17
B - La section de fonctionnement	17
<i>III - Le budget du Musée du Luxembourg</i>	20
A - La section d'investissement	21
B - La section de fonctionnement	21
<u>DEUXIÈME PARTIE : LE COMPTE DE RÉSULTAT</u>	23
<u>TROISIÈME PARTIE : LE BILAN</u>	25
<u>QUATRIÈME PARTIE : LES COMPTABILITÉS ANNEXES</u>	27
<u>CINQUIÈME PARTIE : LES COMPTES DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN</u>	39
<u>SIXIÈME PARTIE : LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME « PUBLIC-SÉNAT »</u>	41
EXAMEN EN COMMISSION.....	55

ANNEXE :

CONCLUSIONS DE L'EXAMEN DES COMPTES AGRÉGÉS DU SÉNAT PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES

1 - LETTRE DE TRANSMISSION DU RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DES COMPTES ANNUELS DU SÉNAT DE M. JEAN-PIERRE ALIX, PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES À M. PAUL GIROD, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES	58
2 - COMMENTAIRES SUR LES DILIGENCES ACCOMPLIES PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES ASSISTÉ DES CABINETS DELOITTE ET SCACCHI & ASSOCIÉS	59
3 - RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ ET ÉTATS FINANCIERS DU SÉNAT AU 31.12.2007	61

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'autonomie financière des Assemblées parlementaires, inscrite au premier alinéa de l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires et solennellement réaffirmée par deux décisions du Conseil Constitutionnel, la vérification et l'apurement des comptes du Sénat sont confiés à une commission parlementaire, qui rend publiques ses conclusions depuis l'exercice 2002.

Cette commission spéciale, instituée par l'article 103 du règlement du Sénat, est nommée à l'ouverture de chaque session ordinaire, conformément à la règle de proportionnalité entre les groupes politiques. Elle compte normalement dix membres. Toutefois, dans la mesure où tous les groupes politiques doivent y être représentés, le nombre de ses membres est éventuellement augmenté pour satisfaire à cette obligation. Tel est le cas de la commission nommée au mois d'octobre 2007, qui compte onze membres.

La mise en œuvre de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) et, en particulier, de ses dispositions relatives au projet de loi de règlement et à la certification des comptes de l'État, ont conduit à faire évoluer les procédures de contrôle budgétaires et comptables et l'organisation du travail de la Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes du Sénat, et ce en deux étapes.

Dès l'an dernier, la Commission spéciale a publié son rapport d'information sur les comptes de l'exercice 2006 avant le 1^{er} juin 2007, date limite posée par l'article 46 de la LOLF pour le dépôt et la distribution du projet de loi de règlement dudit exercice. Le rapport de la Commission spéciale constitue donc en quelque sorte le « pendant » des rapports annuels de performance établis pour chaque mission du budget général.

L'exercice 2007 a accentué ce mouvement vers une plus grande clarté des comptes, dans le respect tout à la fois de la LOLF et de l'autonomie financière des Assemblées parlementaires.

Dans le cadre de la réserve n° 13 de son rapport portant sur la certification des comptes de l'État en 2006, la Cour des comptes a observé que si les écritures comptables des Assemblées parlementaires s'inspiraient étroitement du plan comptable général, elles ne pouvaient être intégrées dans celles de l'État qu'à la condition de se rapprocher des principes comptables adoptés par ce dernier.

Plusieurs échanges avec la Cour ont permis de définir une méthodologie permettant au Sénat de s'inscrire dans ce processus de certification, qui suppose tout à la fois une réforme comptable et un examen des comptes propre à garantir à la Cour une assurance raisonnable sur leur qualité et leur exhaustivité.

A cet effet, le Conseil de Questure et le Président de la Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes se sont conjointement rapprochés du Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-comptables, qui a accepté d'assister le Sénat, comme l'Assemblée nationale qui s'est jointe à lui.

Dans ce cadre, le Conseil supérieur a apporté aux Assemblées son assistance dans la définition de leurs nouveaux référentiels comptables et, de manière générale, pour l'examen de l'ensemble des procédures de contrôle interne et la revue annuelle de leurs comptes. Les conditions de cette assistance ont été définies par une convention en date du 14 mars 2007.

1. La mise en place d'un nouveau référentiel comptable et l'adoption d'un nouveau Règlement budgétaire et comptable

Conformément à cette convention et aux engagements pris, **le Bureau du Sénat a adopté, le 27 novembre 2007, un arrêté définissant le nouveau référentiel comptable de la Haute Assemblée**, qui « *se fonde sur le plan comptable général et ne se distingue des règles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de son action et de son patrimoine* », et notamment par les règles posées par le recueil des normes comptables de l'État, tant en ce qui concerne les immobilisations corporelles que les passifs liés aux engagements de retraite et aux avantages similaires.

La Commission spéciale a donc eu à examiner **des comptes profondément rénovés**.

En effet, ces normes ont pour effet d'estimer le patrimoine historique à l'euro symbolique et d'inscrire les engagements de retraite en annexe au bilan.

Les recommandations du Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-comptables ont également conduit à modifier les pratiques du Sénat sur plusieurs points importants :

- la subvention d'investissement de la dotation a été supprimée et réintégrée à la subvention de fonctionnement, tandis que la dotation de la société Public Sénat transite désormais par le compte de résultat, c'est-à-dire qu'elle apparaît en charge et en produit ;

- un rattachement plus exigeant à l'exercice 2007 des charges et produits a été pratiqué, ce qui a conduit, en accord avec les cabinets, à développer la constatation de provisions ;

- enfin, un nouveau bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007 a été reconstitué. D'une part, les immobilisations corporelles et incorporelles ont été intégralement revues : les immeubles ont été valorisés et l'ensemble des biens mobiliers a été repris. D'autre part, les immobilisations financières ont été restructurées : une partie des valeurs mobilières de placement ont ainsi été reclassées en immobilisations de long terme. Enfin, les titres de participation Public Sénat ont été ajoutés à l'actif.

Dorénavant, le patrimoine du Sénat est en intégralité porté à son bilan, ce qui en améliore la sincérité et la lisibilité.

Les comptes du Sénat ont pu être transmis dans les délais à la Direction Générale de la Comptabilité Publique, qui a pu procéder à leur intégration dans ceux de l'État, en vue de la présentation du projet de loi de règlement pour 2007.

Afin de tirer toutes les conséquences de ces réformes, **le Bureau a adopté, le 13 mai 2008, un nouveau Règlement budgétaire et comptable**. Ce Règlement remplace le précédent qui datait de 1972 et fonde le régime budgétaire et comptable du Sénat sur les principes définis par la loi organique relative aux lois de finances.

Il réécrit la procédure de clôture et de contrôle des comptes pour tirer les conséquences du nouveau référentiel comptable du Sénat, notamment en renforçant la séparation de l'ordonnateur et du comptable, en répartissant mieux les compétences en ce qui concerne l'arrêté des comptes et en clarifiant les modalités de délivrance des quitus.

2. L'examen des comptes par le Conseil supérieur de l'Ordre des experts comptables

Le Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-comptables, assisté par les cabinets Deloitte et Scacchi, a remis à la Commission spéciale au début du mois de mai 2008 ses conclusions à l'issue de la revue des comptes du Sénat pour l'année 2007 à laquelle ils ont procédé, conclusions qui sont annexées au présent rapport, et qui indiquent qu'il n'a « *pas été relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel comptable tel qu'adopté par le Bureau du Sénat, la régularité et la sincérité des comptes et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice* ».

Conformément aux dispositions du nouveau Règlement budgétaire et comptable, la Commission spéciale a transmis ces conclusions à la Cour des comptes, conclusions propres à offrir à cette dernière, comme l'avait souhaité son Premier Président, une assurance raisonnable sur la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes du Sénat.

Il convient cependant de relever que si, pour cette première année, les comptes du Sénat ont été soumis à un examen dit « limité », suivant les normes de la profession, le Conseil supérieur de l'Ordre des experts comptables et les cabinets Deloitte et Scacchi ont également accompli des diligences qui excèdent ce cadre, comme en témoigne leur lettre au Président de la Commission spéciale annexé au présent document.

Ils ont ainsi procédé à l'appréciation du caractère approprié du nouveau référentiel comptable, à la revue de l'application dudit référentiel aux soldes d'ouverture du bilan et aux opérations de l'exercice, à la revue des procédures de contrôle interne, ainsi que la mise en œuvre et l'exploitation de circularisations concernant les établissements bancaires et les principaux fournisseurs, **autant d'éléments qui rapprochent cet examen d'un véritable audit contractuel des comptes**.

3. Un calendrier et des méthodes de travail renouvelées pour la Commission spéciale

Le calendrier de travail de la Commission spéciale a été profondément renouvelé en application du nouveau Règlement budgétaire et comptable.

Les comptes de l'année sont clos dès la fin de l'exercice considéré, sans journée complémentaire. Dans les délais applicables à ceux de l'État, le Trésorier transmet à la direction générale de la comptabilité publique les comptes du Sénat afin qu'elle puisse procéder à leur intégration dans ceux de l'État.

Le 15 mars au plus tard, la Commission spéciale se voit adresser deux documents :

- d'une part, **le compte administratif établi par les Questeurs**. A compter de sa transmission, la Commission spéciale dispose de **10 semaines** pour procéder, sur pièces et sur place, aux contrôles qu'elle juge utiles. Dans ce cadre, elle entend les Questeurs et leur adresse un questionnaire. Au terme de cet examen, la Commission spéciale **arrête les comptes et donne quitus aux Questeurs de leur gestion ;**

- d'autre part, **le compte de gestion du Trésorier**. La Commission spéciale transmet ce document à l'entité tierce désignée pour effectuer l'examen des comptes. Cette entité dispose d'un délai de **45 jours** avant de transmettre ses conclusions à la Commission spéciale, qui les transmet à son tour à la Cour des comptes afin que cette dernière puisse disposer d'une assurance raisonnable sur la sincérité des comptes du Sénat. Sur la base des conclusions de l'examen mené par l'entité tierce, **la Commission spéciale donne quitus au Trésorier de la régularité du compte de gestion.**

Les travaux de la Commission spéciale donnent lieu à la publication d'un rapport public qui reprend à la fois ses observations sur la gestion de l'exercice considéré, mais également les conclusions de l'examen des comptes par l'entité tierce sans que celles-ci puissent être modifiées.

Par ailleurs, la Commission spéciale garde la faculté de se réunir pendant toute la durée de la désignation de ses membres afin de débattre de l'ensemble des sujets qui entrent dans ses compétences.

SENAT (MISSION INSTITUTIONNELLE - JARDIN - MUSEE)				
COMPTES		BUDGET INITIAL 2007	BUDGET EXÉCUTÉ 2007	SOLDE
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		700 000	156 370	543 630
Logiciels	205	700 000	156 369,76	543 630,24
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		9 507 500	4 197 360	5 310 140
Agencements et aménagements de terrains	212	0	0,00	0
Constructions	213	4 300 000	585 268,80	3 714 731,20
Installations techniques, matériels et outillage	215	1 795 000	1 284 344,41	510 655,59
Collections et oeuvres d'art	216	25 000	15 416,28	9 583,72
Autres immobilisations corporelles	218	3 387 500	2 312 330,95	1 075 169,05
TOTAL DES DEPENSES		10 207 500	4 353 730	5 853 770
SECTION D'INVESTISSEMENT		10 207 500	4 353 730	5 853 770
60 ACHATS		7 802 000	6 972 656	829 344
Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	605	3 627 000	2 582 876,62	1 044 123,38
Achats non stockés de matières et fournitures	606	4 125 000	4 244 812,32	-119 812,32
Achats de marchandises	607	50 000	144 966,59	-94 966,59
61 SERVICES EXTÉRIEURS		16 751 770	15 322 737	1 429 033
Sous-traitance générale	611	2 175 500	2 093 395,84	82 104,16
Redevance de crédit-bail	612	700 000	714 112,93	-14 112,93
Locations	613	1 655 830	1 518 222,57	137 607,43
Charges locatives et de co-propriété	614	180 000	170 895,75	9 104,25
Entretien, réparations, restauration	615	9 660 000	9 433 712,56	226 287,44
assurances	616	243 000	261 137,53	-18 137,53
Etudes et recherche	617	1 160 300	202 441,18	957 858,82
Divers	618	977 140	928 818,33	48 321,67
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		21 687 220	18 893 595	2 793 625
Personnel extérieur	621	180 000	121 752,23	58 247,77
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	622	1 604 320	1 835 570,07	-231 250,07
Publicités, publications, relations publiques	623	4 959 530	3 141 117,48	1 818 412,52
Transport de biens et transport du personnel	624	220 000	158 467,19	61 532,81
Déplacements, missions et réceptions	625	9 161 870	8 853 816,96	308 053,04
Frais postaux et de télécommunications	626	5 561 500	4 782 870,65	778 629,35
63 IMPÔTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		1 323 300	1 294 209	29 091
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	633	944 600	951 389,29	-6 789,29
Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	635	377 300	342 703,54	34 596,46
Taxes diverses	637	1 400	116,00	1 284,00
64 INDEMNITÉS, TRAITEMENTS ET ACCESSOIRES DE PENSION		172 793 300	171 132 393	1 660 907
Indemnités des Sénateurs	641	28 400 800	28 488 163,30	-87 363,30
Traitement du personnel titulaire et stagiaire	642	106 793 200	105 037 712,02	1 755 487,98
Traitement du personnel contractuel et temporaire	643	4 802 400	4 750 883,96	51 516,04
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	644	8 777 000	9 248 322,97	-471 322,97
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	645	17 518 400	17 072 066,78	446 333,22
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	646	1 171 800	1 158 880,91	12 919,09
Autres charges sociales	647	1 521 100	1 521 229,19	-128,09
Autres charges de personnel	648	96 700	97 672,35	-972,35
Accessoires de pensions	649	3 711 900	3 757 461,73	-45 561,73
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		96 755 075	96 655 262	99 813
Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale	655	748 775	384 410,51	364 364,49
Aides au fonctionnement	658	93 956 700	94 043 544,89	-86 844,89
Autres subventions	659	2 049 600	2 227 306,43	-177 706,43
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 500	20 302	-18 802
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	671	1 500	3 865,00	-2 365,00
Autres charges exceptionnelles	678	0	16 437,00	-16 437,00
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		317 114 165	310 291 153	6 823 012
70 CESSIONS A TITRE ONÉREUX DE PRODUITS, MARCHANDISES ET PRESTATIONS DE SERVICE		-1 388 900	-1 543 149	154 249
Cessions à titre onéreux de publications et documents	701	-436 900	-289 665,88	-147 234,12
Prestations de services	706	-280 000	-275 133,85	-4 866,15
Cession à titre onéreux de marchandises	707	-92 000	-94 261,10	2 261,10
Produits des activités annexes	708	-580 000	-884 088,48	304 088,48
74 DOTATION DE FONCTIONNEMENT		-321 901 165	-314 487 165	-7 414 000
Dotation fonctionnement	740	-314 487 165	-314 487 165	0
Dotation fonctionnement (prélèvement sur fonds propres)	740	-7 414 000	0	-7 414 000
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		-3 765 100	-3 740 124	-24 976
Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	752	-302 000	-384 810,15	82 810,15
Participation de l'Assemblée Nationale au financement des Offices gérés par le Sénat	755	-305 000	-143 925,25	-161 074,75
Produits divers de gestion courante	758	-3 158 100	-3 211 388,13	53 288,13
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		-266 500	-562 160	295 660
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	771	0	-5 724,38	5 724,38
Produits des cessions d'éléments d'actifs	775	-151 500	-141 696,50	-9 803,50
Autres produits exceptionnels	778	-115 000	-414 738,82	299 738,82
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT hors dotation et prélèvement sur ressources propres		-5 420 500	-5 845 433	424 933
SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES - PRODUITS)		311 693 665	304 445 720	7 247 945
TOTAL BUDGETS		321 901 165	308 799 450	
SOLDE				13 101 715 €

PREMIÈRE PARTIE : L'EXÉCUTION DU BUDGET 2007

La Commission commune chargée d'arrêter les crédits nécessaires au fonctionnement des Assemblées parlementaires, composée des Questeurs des deux Assemblées et présidée par un Président de chambre à la Cour des Comptes, conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires, s'est réunie le 4 juillet 2006.

Elle a alors arrêté les crédits nécessaires au fonctionnement de la Haute Assemblée et devant être inscrits dans la loi de finances pour 2007 à :

- 301.865.785 € pour le Sénat proprement dit ;
- 11.405.380 € pour le Jardin du Luxembourg ;
- 1.216.000 € pour le Musée du Luxembourg ;

soit un montant total **314.487.165 €**.

Elle a également arrêté à 13.595.000 € la subvention allouée à la société de programme « PUBLIC-SÉNAT ».

Ces crédits sont retracés dans le rapport relatif aux budgets 2007 des Assemblées parlementaires annexé au projet de loi de finances pour 2007. Ils figurent au sein de deux dotations¹ dans la mission « Pouvoirs publics ».

L'ensemble de ces crédits votés, soit au total **314.487.165 €** - hors chaîne parlementaire -, ont été ouverts par le décret n° 2006-1669 du 22 décembre 2006 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007

A cette dotation de l'État, le Sénat avait décidé d'adjoindre **7.414.000 €** de prélèvement sur ses ressources propres afin de financer les travaux lourds de rénovation et d'aménagement.

Le budget prévisionnel dont la Haute Assemblée a pu disposer, hors chaîne parlementaire, s'élevait donc à **321.901.165 €**.

¹ Le Sénat fait l'objet d'une dotation et la chaîne parlementaire, d'une autre dotation.

Le tableau ci-après récapitule ces différents montants.

BUDGET PRÉVISIONNEL DU SÉNAT

en euros

Budgets	Dotation initiale	Loi de finances rectificative	Total Dotation de l'État	Prélèvement prévisionnel sur ressources propres	Total Budget
SÉNAT	301.865.785	-	301.865.785	7.414.000	309.279.785
JARDIN	11.405.380	-	11.405.380	-	11.405.380
MUSÉE	1.216.000	-	1.216.000	-	1.216.000
TOTAL	314.487.165		314.487.165	7.414.000	321.901.165

Les dépenses nettes de produits divers se sont élevées à **308.799.450,33 €**.

Le budget prévisionnel fait ainsi ressortir un excédent de 13.101.714,67 €.

A partir de cette année, et pour les trois entités, il n'est plus constaté au niveau comptable de recettes pour la section d'investissement. Cependant, et pour des raisons de lisibilité, la séparation entre les deux sections a été conservée dans le présent rapport.

I - LE BUDGET INSTITUTIONNEL DU SÉNAT

Comme indiqué précédemment, le budget dont a pu disposer le Sénat proprement dit s'est élevé à 309.279.785 €.

La dépense réellement constatée s'est élevée à 297.182.828,68 €, avec une forte prédominance de celle relative au fonctionnement. Celle-ci en représente en effet 98,6 %, contre 1,4 % pour la section d'investissement.

L'excédent constaté cette année s'explique par la combinaison de trois éléments :

- en premier lieu, le report ou l'annulation d'importants travaux, ce qui réduit les dépenses d'investissement ;

- en second lieu, la moindre activité parlementaire, en raison du contexte électoral de l'année 2007 ;

- enfin, le changement de normes comptables, qui a conduit à rapatrier sur l'exercice 2006 des dépenses courantes d'un niveau très significatif.

SÉNAT MISSION INSTITUTIONNELLE		BUDGET INITIAL 2007		BUDGET EXÉCUTÉ 2007		SOLDE	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		700 000		156 370		543 630	
	Logiciels	205	700 000		156 369,76		543 630
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		8 528 000		4 008 050		4 519 950	
	Constructions	213	3 800 000		465 118,36		3 334 882
	Installations techniques, matériels et outillage	215	1 425 000		1 257 324,63		167 675
	Collections et oeuvres d'art	216	25 000		15 416,28		9 584
	Autres immobilisations corporelles	218	3 278 000		2 270 190,96		1 007 809
SECTION D'INVESTISSEMENT		9 228 000		4 164 420		5 063 580	
60 ACHATS		7 035 500		6 298 649		736 852	
	Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	605	3 497 000		2 525 400,52		971 599
	Achats non stockés de matières et fournitures	606	3 488 500		3 628 281,39		-139 781
	Achats de marchandises	607	50 000		144 966,59		-94 967
61 SERVICES EXTÉRIEURS		15 516 050		14 018 021		1 498 029	
	Sous-traitance générale	611	1 975 500		1 906 649,68		68 850
	Redevance de crédit-bail	612	700 000		714 112,93		-14 113
	Locations	613	1 632 830		1 506 950,24		125 880
	Charges locatives et de co-propriété	614	180 000		170 895,75		9 104
	Entretien, réparations, restauration	615	8 672 000		8 339 623,77		332 376
	assurances	616	243 000		261 137,53		-18 138
	Etudes et recherche	617	1 158 800		202 055,68		956 744
	Divers	618	953 920		916 595,60		37 324
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		20 464 960		18 105 801		2 359 159	
	Personnel extérieur	621	180 000		121 752,23		58 248
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	622	1 290 070		1 718 550,70		-428 481
	Publicités, publications, relations publiques	623	4 272 230		2 615 124,75		1 657 105
	Transport de biens et transport du personnel	624	220 000		158 467,19		61 533
	Déplacements, missions et réceptions	625	8 953 160		8 718 817,75		234 342
	Frais postaux et de télécommunications	626	5 549 500		4 773 088,39		776 412
63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		1 257 400		1 223 534		33 866	
	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	633	878 700		880 714,30		-2 014
	Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	635	377 300		342 703,54		34 596
	Taxes diverses	637	1 400		116,00		1 284
64 INDEMNITÉS, TRAITEMENTS ET ACCESSOIRES DE PENSION		164 086 800		161 901 322		2 185 478	
	Indemnités des Sénateurs	641	28 400 800		28 488 163,30		-87 363
	Traitement du personnel titulaire et stagiaire	642	99 849 500		97 626 411,61		2 223 088
	Traitement du personnel contractuel et temporaire	643	4 726 300		4 643 010,51		83 289
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	644	8 777 000		9 248 322,97		-471 323
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	645	16 191 000		15 687 232,07		503 768
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	646	1 143 200		1 121 573,69		21 626
	Autres charges sociales	647	1 449 400		1 482 597,41		-33 197
	Autres charges de personnel	648	84 700		94 524,22		-9 824
	Accessoires de pensions	649	3 464 900		3 509 486,09		-44 586
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		96 755 075		96 655 262		99 813	
	Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale	655	748 775		384 410,51		364 364
	Aides au fonctionnement	658	99 956 700		94 043 544,89		5 913 155
	Autres subventions	659	2 049 600		2 227 306,43		-177 706
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 500		19 302		-17 802	
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	671	1 500		2 865,00		-1 365
	Autres charges exceptionnelles	678	0		16 437,00		-16 437
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT		305 117 285		298 221 890		6 895 395	
70 CESSIONS A TITRE ONÉREUX DE PRODUITS, MARCHANDISES ET PRESTATIONS DE SERVICES		-1 058 900		-926 988		-131 912	
	Cessions à titre onéreux de publications et documents	701	-431 900		-283 841,48		-148 059
	Prestations de services	706	-280 000		-275 133,85		-4 866
	Cession à titre onéreux de marchandises	707	-92 000		-94 261,10		2 261
	Produits des activités annexes	708	-255 000		-273 751,36		18 751
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		-3 740 100		-3 714 345		-25 755	
	Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	752	-302 000		-384 810,15		82 810
	Participation de l'Assemblée Nationale au financement des Offices gérés par le Sénat	755	-305 000		-143 925,25		-161 075
	Produits divers de gestion courante	758	-3 133 100		-3 185 609,91		52 510
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		-266 500		-562 148		289 924	
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	771	0		-5 724,38		5 724
	Produits des cessions d'éléments d'actifs	775	-151 500		-141 696,50		-9 804
	Autres produits exceptionnels	778	-115 000		-414 727,56		299 728
PRODUITS		-5 065 500		-5 203 482		137 982	
SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES - PRODUITS)		300 051 785		293 018 409		7 033 376	
TOTAL BUDGET		309 279 785		297 182 829			
SOLDE						12 096 956	

A - La section d'investissement

Le niveau des dépenses de la section d'investissement a été moindre que prévu en 2007, du fait du report ou de l'annulation de certains travaux, mais également des fortes économies réalisées par le service de l'informatique et des technologies nouvelles.

En effet, par rapport au crédit initial de 9.228.000 €, la dépense constatée s'est élevée à 4.164.420 € d'où un « excédent » de 5.063.580 €.

Elle se répartit globalement entre cinq types de poste. La plus importante dans le budget prévisionnel, à savoir les dépenses de bâtiment, n'ont été exécutées qu'à hauteur de 12 %, ce qui entraîne un solde positif de 3,3 millions d'euros. Les deux plus importants postes en masse sont :

- les « Autres immobilisations corporelles », qui regroupent notamment les achats de mobiliers, de matériels informatiques et les dépenses du garage et qui représentent 54 % des dépenses ;
- les « Installations techniques, matériels et outillage », qui pèsent 30 % de l'ensemble des dépenses.

Les **dépenses de bâtiment** ont porté, pour l'essentiel, sur les travaux afférents à l'immeuble sis 77, rue Bonaparte. Le faible niveau d'exécution s'explique à la fois par les économies réalisées (500.000 € sur le système de chauffage de l'immeuble) et surtout par le report des travaux du 75, rue Bonaparte, ou ceux de restructuration de la cour de jonction.

Les **achats de mobilier et assimilés**, ont baissé sensiblement par rapport à l'année 2006, qui avait été marquée par des opérations exceptionnelles. Les crédits ont été utilisés afin de procéder aux nombreux réaménagements réalisés durant la période de suspension des travaux, notamment l'installation au 4, rue Casimir Delavigne du Service des études économiques et de la prospective et du service des Relations internationales.

Les crédits destinés aux **installations techniques** ont été exécutés à hauteur de 88 %, essentiellement afin de rénover le système de sécurité incendie pour un total de 811.859 €.

Il convient de relever **les importantes économies réalisées par le service de l'Informatique et des Technologies nouvelles**, sur :

- l'acquisition de matériels informatiques, où sur 700.000 € prévus, seuls 336.137 € ont été dépensés ;
- les achats de logiciels, où on constate un taux d'exécution de 22,34 %, qui s'explique en partie par la difficulté de prévoir très en amont les crédits nécessaires et la durée de mise en place des projets informatiques, mais également par les nombreux développements réalisés en interne, et qui ont en 2007 couvert l'essentiel des besoins.

Au total, on peut ainsi relever que si la section d'investissement ne représente que 1,4 % des dépenses, son faible niveau de dépense **contribue pour près de la moitié à l'excédent global constaté sur le budget institutionnel du Sénat.**

B - La section de fonctionnement

Le montant total des charges de fonctionnement s'est élevé à 298.221.890 €, dont il convient de retrancher 5.203.482 € au titre des produits pour parvenir à un total de 293.018.409 € pour la section. Compte tenu du montant prévu, soit 300.051.785 €, la section de fonctionnement dégage un excédent de 7.033.376 €.

1. Les charges

Par rapport à la prévision établie à 305.117.285 €, les charges ont atteint 298.221.890 €, ce qui induit un solde positif de 6.895.395 €.

Les charges se caractérisent par la part prépondérante - soit 85,8 % - des dépenses de rémunération et assimilées, qu'il s'agisse des indemnités parlementaires ou des traitements des personnels figurant au compte 64 ou des salaires des assistants et indemnités diverses favorisant l'accomplissement du mandat parlementaire, imputés au compte 658.

Par ordre décroissant de leur importance, les différents comptes sont commentés ci-après.

Le compte 64 relatif « aux indemnités, traitements et accessoires de pensions » concentre à lui seul, avec 161.901.322 €, 54,29 % de la dépense. Il convient de souligner que ce poste de dépense est en baisse de près de 4 millions d'euros par rapport à l'année 2006.

Celle-ci se répartit entre trois catégories pour lesquelles sont ajoutées les rémunérations proprement dites, les cotisations patronales et les prestations directes.

Il s'agit des Sénateurs, à raison de 37.736.486 € (23,31 %), des personnels pour 113.313.644 € (69,99 %) et des contractuels pour 5.764.584 € (3,56 %).

Le reliquat comprend notamment les dépenses pour les formations mises en œuvre *in situ* par la Haute Assemblée à destination de ses personnels et la subvention au comité des œuvres sociales du Sénat.

En importance, **le compte 65 « autres charges de gestion courante » constitue le deuxième poste avec 96.655.262 €, soit 32,4 % des charges de fonctionnement.** Il supporte, principalement, les dépenses relatives à l'accomplissement du mandat qui en concentre 97,3 %, soit 94.043.545 €.

Ces dépenses sont, elles-mêmes, ventilées en divers postes d'importance variable, qu'il s'agisse, en particulier, de la subvention à l'Association pour la gestion des Assistants de Sénateurs (AGAS) dont la dépense s'est établie à 58.278.770 €, mais aussi de l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) dont le montant global s'élève à 26.691.659 €.

Le reliquat du compte 65 concerne, tout d'abord, les autres subventions (compte 659) réparties entre les différents prestataires et assimilés du Sénat comme le restaurant, le bureau de tabac et le salon de coiffure, et entre les organismes à vocation internationale (Délégation française aux Assemblées européennes, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Union interparlementaire et Assemblée parlementaire de la Francophonie).

La fraction restante, soit 2,1 % du compte, correspond à des remises de prix et à une aide à la restauration des ressources naturelles du Sahel dans le cadre d'un partenariat avec les organisateurs de l'exposition sur ce pays. Elle correspond, enfin, à raison de 384.410 €, à la participation du Sénat au financement des Offices parlementaires. Cette dépense concerne, pour 297.123 €, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) et, pour le reliquat, l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé (OPEPS) et l'Office parlementaire d'évaluation de la législation (OPEL).

Viennent ensuite les comptes 61 « *services extérieurs* » et 62 « *autres services extérieurs* », d'importance comparable, avec, respectivement, une dépense de 14.018.021 € et 4,7 % du total des dépenses de fonctionnement et 18.105.801 €, soit 6 % de ce total.

Ils présentent, toutefois, des caractéristiques différentes.

Le compte 61 « *services extérieurs* » se caractérise par la prépondérance, avec 59,4 % de la dépense et 8.339.623 €, du compte 615 « *entretien, réparations, restauration* » sur lequel sont imputés les principales opérations d'entretien du Palais et de ses dépendances ainsi que les contrats de maintenance pour l'ensemble des services, y compris en matière informatique, audiovisuelle et concernant les copieurs.

Sur le reliquat sont financées la sous-traitance générale -nettoyage des locaux hors Palais, enregistrements audiovisuels dans l'hémicycle, collecte des objets réformés, des vieux papiers et des déchets hospitaliers-, pour un peu plus de 1,9 million d'euros, les locations diverses (photocopieurs, atelier de reprographie, fontaines à eau, mais aussi locaux), pour 1,5 million d'euros, les charges de copropriété et les primes d'assurance. Par ailleurs, il inclut les dépenses d'études et de recherches, les abonnements aux bases de données informatiques, les archives audiovisuelles ainsi que les versements aux organismes de formation extérieurs.

Le compte 62 « *autres services extérieurs* » se répartit, lui, entre trois postes principaux : les « *déplacements, missions et réceptions* » pour 48,1 % du total, les « *frais postaux et de télécommunication* » pour 26,3 % et le compte « *publicités, publications et relations publiques* » pour 14,4 %. Le reliquat concerne le recours à des sociétés d'interim, les rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires (jurys de concours, avocats ou bureaux d'études), les transports de biens et le rapatriement du personnel les soirs de séance publique.

Les trois derniers types de comptes ne représentent que 2,5 % des charges. Le plus important, totalisant 6.298.649 € est le compte « *achats* ». Celui-ci se répartit essentiellement entre deux postes « *les achats de matériel, équipements et travaux* », pour 2.525.400 €, et « *les achats non stockés de matières et fournitures* », correspondant au coût des fluides, des produits d'entretien et des fournitures administratives, à hauteur de 3.628.281 €.

Enfin, les impôts, taxes et versements assimilés et les charges exceptionnelles représentent 0,4 % du total des charges.

2. Les produits

Les produits se sont établis à 5.203.482 €, soit un niveau comparable à celui des années précédentes.

Plus de 56 % de ces produits, soit 2.931.968 €, est constitué par les redevances de gestion des caisses de retraites et des caisses de sécurité sociale. Le solde se divise entre les revenus de plusieurs immeubles qui ne sont pas affectés aux activités du Sénat (locaux loués à la Poste au 20, rue de Tournon par exemple), et la participation de l'Assemblée nationale au financement d'Offices dont le Sénat a la charge.

II – LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG

Depuis l'exercice 2001, les crédits relatifs au Jardin du Luxembourg sont distingués de ceux du Sénat proprement dit. Auparavant inscrits à l'article 10 du chapitre 20-32 au sein du titre II du budget de l'État, ils constituent, depuis la loi de finances pour 2006, une action de la dotation « Sénat » au sein de la mission « Pouvoirs publics ».

Pour l'exercice 2007, ces crédits s'élèvent à 11.405.380 €, soit un montant très proche de celui constaté en 2006.

Les crédits consommés se sont finalement établis à 11.339.868 €, ce qui permet de constater un léger excédent budgétaire de 65.512 €, qui s'explique par l'excédent de la section d'investissement.

Ils se répartissent entre 98,4 % pour la section de fonctionnement et 1,6 % pour la section d'investissement.

A – La section d'investissement

La dépense s'établit à 188.680 €, pour un budget initial de 626.500 €. Il convient de noter deux éléments à propos du taux d'exécution de cette section qui s'élève à 30,1 % :

- d'une part, il a connu une forte progression par rapport à l'année 2006, où il s'établissait à 6,4 %, ce qui a été rendu possible par une baisse des crédits prévus et par la réalisation de bordures métalliques autour du « Carré de l'Horloge », du côté de la façade Sud du Palais ;

- d'autre part, ce taux de consommation des crédits s'explique par le nouveau report de la construction des serres de LONGPONT-SUR-ORGE.

La dépense totale ne comprend donc que quelques opérations de taille plus modeste, en sus de la mise en place déjà mentionnée de bordures métalliques au Carré de l'Horloge.

B – La section de fonctionnement

Les dépenses nettes de la section de fonctionnement se sont établies à 11.151.189 € pour un budget initial de 10.778.880 €.

L'écart constaté par rapport aux prévisions, d'un montant de 372.309 €, résulte principalement des nouvelles modalités de calcul de certaines indemnités des personnels du Jardin.

JARDIN		BUDGET INITIAL 2007	BUDGET EXÉCUTÉ 2007	SOLDE
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		626 500	188 680	437 820
Constructions	213	500 000	120 150,44	379 850
Installations techniques, matériels et outillage	215	20 000	27 019,78	-7 020
Autres immobilisations corporelles	218	106 500	41 509,34	64 991
SECTION D'INVESTISSEMENT		626 500	188 680	437 820
60 ACHATS		703 500	641 400	62 100
Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	605	110 000	48 402,49	61 598
Achats non stockés de matières et fournitures	606	593 500	592 997,14	503
61 SERVICES EXTÉRIEURS		1 138 720	1 156 984	-18 264
Sous-traitance générale	611	200 000	186 746,16	13 254
Locations	613	16 000	3 572,48	12 428
Entretien, réparations, restauration	615	898 000	954 057,41	-56 057
Etudes et recherches	617	1 500	385,50	1 115
Divers	618	23 220	12 222,73	10 997
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		189 260	76 076	113 184
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	622	146 250	31 953,10	114 297
Publicités, publications, relations publiques	623	13 800	21 453,59	-7 654
Déplacements, missions et réceptions	625	17 210	12 887,15	4 323
Frais postaux et de télécommunications	626	12 000	9 782,26	2 218
63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		65 900	70 675	-4 775
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	633	65 900	70 674,99	-4 775
64 INDEMNITÉS, TRAITEMENTS ET ACCESSOIRES DE PENSION		8 706 500	9 231 071	-524 571
Traitement du personnel titulaire et stagiaire	642	6 943 700	7 411 300,41	-467 600
Traitement du personnel contractuel et temporaire	643	76 100	107 873,45	-31 773
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	645	1 327 400	1 384 834,71	-57 435
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	646	28 600	37 307,22	-8 707
Autres charges sociales	647	71 700	38 631,78	33 068
Autres charges de personnel	648	12 000	3 148,13	8 852
Accessoires de pensions	649	247 000	247 975,64	-976
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		0	1 000	-1 000
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	671	0	1 000,00	-1 000
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT		10 803 880	11 177 206	-373 326
70 CESSIONS A TITRE ONEREUX DE PRODUITS, MARCHANDISES ET PRESTATIONS DE SERVICE		0	-240	240
Produits des activités annexes	708	0	-239,60	240
70 CESSIONS A TITRE ONEREUX DE PRODUITS, MARCHANDISES ET PRESTATIONS DE SERVICE		-25 000	-25 778	778
Produits divers de gestion courante	758	-25 000	-25 778,22	778
PRODUITS		-25 000	-26 018	1 018
SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES - PRODUITS)		10 778 880	11 151 189	-372 309
TOTAL BUDGET		11 405 380	11 339 868	
SOLDE				65 512

1. Les charges

Celles-ci se sont élevées à 11.177.206 €, pour un crédit de 10.803.880 €, entraînant une moindre dépense de 373.326 €.

Les charges de la section de fonctionnement sont structurées comme suit :

NUMÉROS DE COMPTE	INTITULÉ	POURCENTAGE
60	Achats	5,7 %
61	Services extérieurs	10,4 %
62	Autres services extérieurs	0,7 %
63	Impôts, taxes et versements assimilés	0,6 %
64	Indemnités, traitements et accessoires de pensions	82,6 %
67	Charges exceptionnelles	0,01 %
TOTAL		100,0 %

Outre les dépenses de rémunérations, les postes véritablement significatifs sont :

- les « services extérieurs », d'un montant global de 1.156.984 €, qui correspondent aux dépenses d'entretien et de réparation (remise en état des grilles, remise en état des toitures des locaux disposés dans le Jardin) et au contrat d'enlèvement des déchets du Jardin ;
- les « achats », d'un montant global de 641.400 €, qui correspondent aux consommations d'eau, d'électricité, de chauffage et de carburant, ainsi qu'aux achats de matières et fournitures horticoles.

2. Les produits

Ceux-ci, d'un niveau modeste, soit 26.018 €, correspondent pour l'essentiel aux redevances acquittées par les concessionnaires du Jardin, à raison de 25.778 € et, pour le reliquat (239 €), au remboursement effectué par une collectivité territoriale pour le déplacement de personnels du Jardin appelés à participer à une exposition horticole.

III – LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG

Le Musée du Luxembourg est géré par le Sénat en vertu de l'article 76 de la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 « Urbanisme et habitat ».

Depuis l'exercice 2001, les crédits relatifs au Musée du Luxembourg sont, comme ceux relatifs au Jardin du Luxembourg (cf. *supra*) distingués de ceux du Sénat proprement dit. Auparavant inscrits à l'article 20 du chapitre 20-32 au sein du titre II du budget de l'État, ils constituent, depuis la loi de finances pour 2006, une action de la dotation « Sénat » au sein de la mission « Pouvoirs publics ».

Pour l'exercice 2007, ces crédits s'élevaient à 1.216.000 €.

Le Sénat a, à la suite d'un appel d'offres, renouvelé l'autorisation d'occupation temporaire du Musée du Luxembourg accordée à SVO-Art pour une période allant du 1^{er} août 2005 au 31 décembre 2008, par une convention en date du 1^{er} mars 2005. Au terme de cette autorisation, la société concernée reverse une partie de ses recettes au Sénat.

Les dépenses nettes des produits ont atteint 276.753 €, soit moins de la moitié de l'année précédente où 647.011 € avaient été dépensés. Ces faibles dépenses, qui s'expliquent en partie par le report de l'installation du système de vidéo surveillance, permettent de dégager un excédent de 939.246 € en 2007.

MUSÉE		BUDGET INITIAL 2007	BUDGET EXÉCUTÉ 2007	SOLDE
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		353 000	631	352 369
	Installations techniques, matériels et outillage	215	350 000,00	350 000
	Autres immobilisations corporelles	218	3 000	2 369
	SECTION D'INVESTISSEMENT	353 000	631	352 369
60 ACHATS		63 000	32 607	30 393
	Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	605	20 000	10 926
	Achats non stockés de matières et fournitures	606	43 000	19 466
61 SERVICES EXTÉRIEURS		97 000	147 731	-50 731
	Locations	613	7 000	-700
	Entretien, réparations, restauration	615	90 000	-50 031
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		1 033 000	711 717	321 283
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	622	168 000	82 934
	Publicités, publications, relations publiques	623	673 500	168 961
	Déplacements, missions et réceptions	625	191 500	69 388
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 193 000	892 056	300 944
70 CESSIONS A TITRE ONEREUX DE PRODUITS, MARCHANDISES ET PRESTATIONS DE SERVICE		-330 000	-615 922	285 922
	Cessions à titre onéreux de publications et documents	701	-5 000	824
	Produits des activités annexes	708	-325 000	285 098
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		0	-11	11
	Autres produits exceptionnels	778	0	11
	PRODUITS	-330 000	-615 933	285 933
	SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES - PRODUITS)	863 000	276 123	586 877
	TOTAL BUDGET	1 216 000	276 754	
	SOLDE			939 246

A - La section d'investissement

Alors que 353.000 € avaient été prévus, dont 350.000 pour la réalisation d'un système de vidéo surveillance, le nouveau report dans l'exécution de ce programme a finalement entraîné une dépense de 630 € consacrée à l'achat d'un fauteuil roulant.

B - La section de fonctionnement

Le montant des dépenses nettes de fonctionnement s'établit à 276.123 €, dégageant un solde positif de 586.877 €.

1. Les charges

Elles se sont élevées à 892.056 €, pour des crédits initiaux de 1.193.000 €, présentant ainsi un écart par rapport aux prévisions de 300.944 €.

Leur structure est la suivante :

NUMÉROS DE COMPTE	INTITULÉ	POURCENTAGE
60	Achats	3,6 %
61	Services extérieurs	16,6 %
62	Autres services extérieurs	79,8 %
TOTAL		100 %

On peut diviser les principales charges en deux catégories :

- les programmes d'entretien, dont le plus lourd a cette année été la vérification de l'étanchéité de la verrière ;

- les frais liés à l'organisation par le Sénat des expositions (Lalique, Arcimboldo...).

2. Les produits

Évalués initialement à 330.000 €, les produits se sont établis à 615.933 € et expliquent en partie le résultat très excédentaire de l'exercice. Ils résultent essentiellement du reversement par la société privée titulaire de l'autorisation temporaire d'occupation, de la part des recettes de la billetterie des diverses expositions qui se sont déroulées, en tout ou partie, au cours de l'exercice 2007, notamment les expositions *Titien*, *Lalique* et *Arcimboldo*. Cette part est contractuellement due au Sénat.

COMPTE DE RÉSULTAT DU SÉNAT (Mission Institutionnelle - Jardin - Musée) EXERCICE 2007

CHARGES			PRODUITS		
1 - Charges courantes d'exploitation		soldes comptables	1 - Produits d'exploitation		
				soldes comptables	
ACHATS	60	7 050 395	VENTES	70	1 543 149,31
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	61	15 015 139,29	SUBVENTION D'EXPLOITATION	74	314 487 165,00
AUTRES TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	62	18 899 313,10	SUBVENTION D'EXPLOITATION PUBLIC SENAT	74	13 595 000,00
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	63	1 294 208,83	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75	3 740 123,53
INDEMNITE PARLEMENTAIRE ET TRAITEMENTS	64	171 132 393,21	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	78	831 864,36
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	65	110 250 261,83			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	68	4 148 461,51			
Total charges courantes		327 790 173,10	Total produits courants		334 197 302,20
Résultat courant d'exploitation (excédent)		6 407 129,10			
2 - Charges financières			2 - Produits financiers		
CHARGES D'INTERETS	66	311 523,95	PRODUITS DES PRETS	76	11 010 879,54
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	68	570 130,91	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	78	25 500,00
Total charges financières		881 654,86	Total produits financiers		11 036 379,54
Résultat financier (excédent)		10 154 724,68			
3 - Charges exceptionnelles			3 - Produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	67	105 848,00	PRODUITS EXCEPTIONNELS	77	1 366 163,12
Total charges exceptionnelles		105 848,00	Total produits exceptionnels		1 366 163,12
Résultat exceptionnel (excédent)		1 260 315,12			
TOTAL DES CHARGES		328 777 675,96	TOTAL DES PRODUITS		346 599 844,86
Résultat général (excédent)		17 822 168,90			

DEUXIÈME PARTIE : LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat reprend tous les produits et charges de l'exercice et les présente par catégories en charges et produits d'exploitation, charges et produits financiers et charges et produits exceptionnels.

Il intègre donc à la fois les opérations budgétaires, hors les immobilisations qui sont inscrites au bilan, et commentés en première partie du présent rapport, et les opérations non budgétaires, qui concernent les opérations financières et les dotations aux amortissements et provisions, la dotation à la chaîne parlementaire étant inscrite tant en produits qu'en charges, le compte de résultat du Sénat étant un compte de passage, à solde nul à ce titre.

Les charges non budgétaires s'établissent à 4.891.523 €, soit 1,49 % du total des charges.

Elles se décomposent en trois parties d'importance très inégale :

- d'une part, les charges non budgétaires de nature financière qui s'élèvent à 881.654 €, et qui correspondent à la charge d'intérêt versée par le Sénat à la Caisse des retraites du Personnel, pour les prêts consentis au personnel, ainsi que les provisions sur les charges financières ;

- une charge d'exploitation d'un faible montant de 5.718 €, correspondant aux frais bancaires ;

- les dotations aux amortissements et provisions qui s'élèvent à 4.148.461 €, contre 4.281.801,04 € en 2006.

Les produits non budgétaires s'élèvent à 12.672.247 €, soit 3,7 % du total des produits. Ils se décomposent en deux parties :

- à hauteur de 86,8 %, au produit des placements financiers, c'est-à-dire les produits de participation et les produits nets sur cession de valeur mobilière ;

- pour le solde, à une reprise sur amortissements et provisions d'un montant de 831.864 €.

Le solde des charges et des produits non budgétaires s'élève au total à 7.780.724 €.

Le compte de résultat dégage ainsi un résultat bénéficiaire de 17.822.168,90 €.

BILAN DU SENAT (Mission institutionnelle - Jardin - Musée) EXERCICE 2007 *

ACTIF				PASSIF		
compte	brut au 31/12/ 2007	amortissements et provisions	net au 31/12/ 2007	compte	31/12/2007	
ACTIF IMMOBILISE				DOTATION et RESERVES		
Immobilisations incorporelles	20	4 101 069,76 - 2 899 119,18	1 201 950,58	Fonds propres	10	147 421 352,78
Immobilisations corporelles	21	223 576 725,23 - 14 333 610,48	209 243 114,75	Reports à nouveau	11	241 566 292,64
Titres Public Sénat	26	541 206,72 - -	541 206,72	Résultat de l'exercice	12	17 822 168,90
Immobilisations financières	27	191 657 824,91 - 623 960,91	191 033 864,00	Provisions pour engagements sociaux	15	962 556,52
				Dépôts et cautionnements	16	226 823,25
Total de l'actif immobilisé		419 876 826,62 - 17 856 690,57	402 020 136,05	Total des fonds propres		407 999 194,09
ACTIF CIRCULANT				DETTES		
Stocks	37	389 190,06	389 190,06	Fournisseurs	40	6 801 528,66
Fournisseurs	40	23 631,42	23 631,42	Créances et comptes rattachés (créiteurs)	41	47 929,92
Créances et comptes rattachés	41	368 255,60	368 255,60	Sénateurs et Personnel	42	1 112 158,02
Sénateurs et personnel - avances et acomptes	42	-	-	Sécurité sociale - retraites et autres organismes sociaux	43	2 633 584,49
Sécurité sociale - retraites et autres organismes sociaux	43	6,54	6,54	Situation créditrice des organismes à gestion déléguée	45	11 817 195,24
Goupes politiques	44	-	-	Créiteurs divers	44-46-452	29 294,65
Situation débitrice des organismes à gestion déléguée	45	5 035,23	5 035,23	Comptes d'attente et de régularisation de passif	47 et 48	
Débiteurs divers	46	36 803,93	36 803,93	Valeurs mobilières de placement	50	
Comptes d'attente et de régularisation d'actif	47 et 48	-	-	Etablissements bancaires et assimilés	51	7 327,67
Valeurs mobilières de placement	50	27 141 404,17	27 141 404,17	Caisse	53	
Etablissements bancaires et assimilés	51	279 172,67	279 172,67	Régies et avances professionnelles	54	
Caisse	53	115 119,14	115 119,14			
Régies et avances professionnelles	54	69 457,93	69 457,93			
Total de l'actif circulant		28 428 076,69	28 428 076,69	Total des dettes		22 449 018,65
Total actif		448 304 903,31 - 17 856 690,57	430 448 212,74	Total passif		430 448 212,74

*Le total du bilan s'élevait à 241 198 602€ au 31/12/2006 et à 419 850 572€ au 01/01/2007 après retraitements liés au changement de référentiel

TROISIÈME PARTIE : LE BILAN

Avec la mise en place du nouveau référentiel comptable, l'intégralité des immobilisations du Sénat a été reconstituée au 1^{er} janvier 2007, les immeubles avec l'aide de France Domaine, les biens mobiliers à partir des inventaires. Cela se traduit, en 2007, par un quasi doublement du bilan, qui retrace dorénavant fidèlement l'ensemble du patrimoine du Sénat. Il convient de relever que, en accord avec les normes comptables de l'État, les biens « spécifiques » (notamment le Palais du Luxembourg) ont été évalués à l'euro symbolique.

L'actif immobilisé, d'un montant de 402.020.136 €, contre 180.028.123 € constatés en 2006, est à comparer aux dotations et réserves figurant au passif, qui s'élèvent à 407.999.194 €, faisant apparaître un « fonds de roulement » de 5,98 millions d'euros.

I - L'ACTIF

L'actif se répartit à raison de 93,4 % en actif immobilisé et de 6,6 % en actif circulant.

Les immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent respectivement à 1.201.950 € et 209.243.114 €. Elles sont dorénavant majoritaires dans le total immobilisé, leur part passant de 18 % en 2006 à 52,35 % en 2007, cette très forte progression s'expliquant par la comptabilisation des immeubles « non spécifiques » suite à l'adoption du nouveau référentiel comptable.

Les immobilisations financières constituent 47,52 % des immobilisations, contre 82 % en 2006, et atteignent 191.033.864 €, la hausse de plus de 44 millions d'euros par rapport à l'année dernière s'expliquant par le reclassement d'une partie des valeurs mobilières de placement en immobilisations financières. Elles se répartissent entre placements obligataires et monétaires pour 62,5 %, encours des prêts faits aux Sénateurs et au personnel pour 37,3 % et dépôt de garantie des immeubles loués pour le solde.

L'actif circulant, dont le montant est de 28.428.077 €, est constitué pour l'essentiel par les valeurs mobilières de placement d'un montant de 27.141.404 €.

Les autres postes de l'actif circulant concernent diverses créances détenues par le Sénat sur des tiers externes ou internes.

II - LE PASSIF :

Le bilan fait ressortir la solidité du passif, constitué à 94,78 % de dotations et réserves, contre 92,5 % au 31 décembre 2006. Il comprend essentiellement les fonds propres, les reports à nouveau, le résultat de l'exercice, les provisions, dépréciations et cautionnements, et enfin l'impact du changement de référentiel comptable qui s'élève à 199.800.400 €.

Les dettes ne représentent que 5,22 % du passif, contre 7,5 % en 2006. Cette baisse s'explique par le changement de référentiel, qui a conduit à augmenter la part des fonds propres dans le passif.

Les dettes à l'égard de tiers, fournisseurs ou créiteurs divers, s'élèvent à 10.631.823 € contre 6.386.437 € en 2006 ou position créditrice d'organismes à gestion déléguée (11.817.195 € contre 11.713.275 € en 2006).

Ces sommes s'expliquent pour l'essentiel par le principe de rattachement des charges et produits à l'exercice où ces créances sont nées, qui augmentent d'autant les comptes de tiers

L'essentiel de la position créditrice d'organismes à gestion déléguée est constitué par le solde de la subvention à l'Association de Gestion des Assistants de Sénateurs (AGAS) de 9.729.128 €, correspondant aux salaires et aux charges sociales de décembre 2007, ainsi qu'aux charges patronales du dernier trimestre, également payées en 2008.

QUATRIÈME PARTIE : LES COMPTABILITÉS ANNEXES

Celles-ci comportent les comptes du régime de retraites et du régime autonome de sécurité sociale. Pour l'un, comme pour l'autre, une distinction comptable est opérée entre la Caisse des Sénateurs et celle du Personnel.

A] LES COMPTES DU RÉGIME DE RETRAITES – ANCIENS SÉNATEURS ET PERSONNEL

S'agissant de la gestion financière, le Sénat pratique un système mixte entre répartition et capitalisation, tandis que l'Assemblée Nationale a recours uniquement au système de répartition. En dépit d'un taux de couverture qui ne permet pas de régler l'intégralité des pensions, ce système permet d'équilibrer les comptes des caisses de retraites sans solliciter la dotation de l'État.

Les quatre tableaux ci-après retracent, respectivement, le compte de résultat et le bilan des Caisses des retraites des anciens Sénateurs et du Personnel.

S'agissant de la Caisse des retraites des anciens Sénateurs, les pensions versées ont atteint 22.648.593 € en 2007, en baisse de 1,6 % par rapport à 2006. La répartition des pensions a peu évolué ces dernières années. On continue ainsi à observer une quasi parité entre pensionnés directs (51 %) et pensionnés réversataires, soit les veuves, veufs et orphelins (49 % des pensionnés).

Au niveau des produits, on observe un déséquilibre technique de 13,07 millions d'euros. Il est le résultat d'un taux de couverture des pensions par les cotisations de 42,3 %, compensé par les revenus dégagés des placements.

S'agissant de la Caisse des retraites du Personnel du Sénat, le montant total des pensions servies par la Caisse s'est élevé, pour 2007, à 25.436.676 €, en hausse de 8,37 % par rapport à 2006. Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance nette du nombre de bénéficiaires (673 à la fin de l'année 2007 contre 651 à la fin de l'année 2006).

Les bénéficiaires se répartissent en 68 % de pensionnés directs et 32 % de réversataires.

Comme pour les pensions des anciens Sénateurs, on observe un déséquilibre de 7,26 millions d'euros entre les produits et les charges, qui résulte également d'un taux de couverture insuffisant (71,47 %), le solde ayant été couvert par les revenus dégagés par les placements.

B] LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE – SÉNATEURS ET PERSONNEL

À règles de provisionnement constantes, le régime autonome de Sécurité sociale du Sénat fait apparaître en 2007 un excédent d'environ 300.000 €.

En effet, la règle de provisionnement retenue jusqu'à présent, à l'instar des conventions communes aux autres régimes de Sécurité sociale, conduisait à déterminer la provision par la moyenne triennale des droits rattachés à un exercice et réglés seulement au cours du suivant.

Les recommandations du Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-comptables ont conduit à d'appliquer cette règle aux dépenses d'assurance maladie-maternité, mais d'estimer à leur valeur réelle les dépenses d'assurance décès.

Or, le régime autonome de Sécurité sociale a constaté en 2007 six décès de Sénateurs en exercice et deux décès de fonctionnaires en activité, entraînant ainsi une dépense d'assurance décès en droits constatés particulièrement élevée, de 557.528 €, et un déficit comptable de 195.390,21 €, soit 0,97 % de ses charges.

Plus précisément, la Caisse autonome de Sécurité sociale des Sénateurs enregistre un déficit de 149.922,73 € tandis que la Caisse autonome de Sécurité sociale du Personnel fait ressortir un solde négatif de 45.467,48 €.

Les recettes des deux Caisses évoluent principalement en fonction du dynamisme de l'évolution de l'assiette de la *contribution sociale généralisée (CSG)*, affectée au financement des **prestations de base**, et de la *cotisation d'assurance maladie*, destinée à financer les **prestations complémentaires**.

S'agissant des **Sénateurs**, le **produit de la contribution sociale généralisée (CSG)** atteint **3.818.107,01 €**. Concernant le **Personnel**, le **produit de la CSG** s'élève à **6.629.405,28 €**.

Concernant les **dépenses d'assurance maladie-maternité**, leur montant s'élève en 2007, y compris les provisions et en déduisant les reprises sur provisions, à 14.039.190,91 €, soit une hausse de 0,85 %. Cette évolution modérée est la conséquence d'une diminution des frais d'hospitalisation tandis que la progression des dépenses de soins de ville apparaît conforme à la tendance constatée sur le plan national.

S'agissant des **dépenses d'assurance décès**, elles se maintiennent à un niveau élevé compte tenu d'une **augmentation du nombre de décès** de 70 en 2006 à 80 en 2007, une évolution d'autant plus significative que les prestations versées ont été plus importantes à l'occasion du décès de **six Sénateurs en exercice** au cours de cette année au lieu de trois en 2006.

À périmètre constant, il en résulte une augmentation très significative **des dépenses d'assurance décès de la Caisse des Sénateurs** qui passent de 1.129.406,40 € à **1.602.963,61 €** en 2007, tandis que celles de la **Caisse du Personnel** passent de 347.127,65 € en 2006 à **541.862,42 €** en 2007.

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SENATEURS au 31/12/2007

ACTIF						PASSIF			
libellé du compte	n° Cpte	brut au 31/12/2007	provisions	net au 31/12/ 2007	net au 31/12/ 2006	libellé du compte	n° Cpte	31/12/2007	31/12/2006
ACTIF IMMOBILISE						FONDS PROPRES			
Immobilisations financières	27	516 632 495,39	11 879 627,81	504 752 867,58	496 742 023,93	Dotations et réserves (dont effet du changement de référentiel)	10 11	534 743 516,05	511 595 965,98
						Résultat de l'exercice	12	40 654 144,26	24 072 578,06
total des immobilisations		516 632 495,39	11 879 627,81	504 752 867,58	496 742 023,93	total des fonds propres		575 397 660,31	535 668 544,04
ACTIF CIRCULANT						DETTES CIRCULANTES			
Fournisseurs débiteurs	40	-		-	31 349,59	Fournisseurs	40	-	-
Créances et comptes rattachés	41 42	2 402,16		2 402,16	-	Dettes et comptes rattachés	41 42	12 461,63	287 230,00
Débiteurs divers	46	3 194 631,81		3 194 631,81	3 251 215,51	Créditeurs divers	46	9 872,30	2 019,04
Valeurs mobilières de placement	50	64 853 984,17		64 853 984,17	37 090 521,34	Compte d'attente	47	4 222,24	9 067,99
Etablissements bancaires et assimilés	51	4 586 486,99		4 586 486,99	152 702,46	Etablissements bancaires et assimilés	51	1 566 156,23	1 592 381,76
Caisse	53	-		-	291 430,00				
Virements internes entre caisses	58	-		-		Virements internes entre caisses	58	400 000,00	
total de l'actif circulant		72 637 505,13		72 637 505,13	40 817 218,90	total des dettes		1 992 712,40	1 890 698,79
Total de l'actif				577 390 372,71	537 559 242,83	Total du passif		577 390 372,71	537 559 242,83

COMPTE DE RESULTAT de la CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SENAT - 2007			
CHARGES		PRODUITS	
1- Charges techniques		1- Produits techniques	
Prestations à la charge de la Caisse 656 000 000	25 436 676,00	COTISATIONS	
		Cotisations patronales 756 111 000	13 147 362,93
		Cotisations salariales normales 756 112 100	4 153 728,23
		Cotisations salariales supplémentaires 756 112 200	246 996,50
		Cotisations salariales-Etudes 756 112 300	501 334,22
		Cotisations salariales-Bonifications 756 113 000	131 386,03
Prestations à la charge du Budget du Sénat 656 140 000	2 286 953,83	Accessoires de pension versés par le Budget du Sénat 756 421 000	2 286 953,83
Total charges techniques	27 723 629,83	Total produits techniques	20 467 761,74
Résultat technique (excédent)		Résultat technique (déficit)	7 255 868,09
2 Charges courantes		2 Produits courants	
Travaux et services extérieurs 617 000 000	14 461,31	Jetons de présence et rétrocessions de commissions 753 000 000	8 000,00
655 000 000		758 100 000	
Redevance annuelle de gestion 658 100 000	533 709,00		
Total charges courantes	548 170,31	Total produits courants	8 000,00
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat courant d'exploitation (déficit)	540 170,31
3 Charges financières		3 Produits financiers	
Charges d'intérêts 661 500 000	34 433,76	Revenus des fonds investis 762 100 000	19 799 610,01
		764 000 000	
Charges nettes sur cession des VMP 667 000 000		Revenus des fonds prêtés 762 600 000	1 777 325,43
		Produits net sur cession de valeurs mobilières de placement 767 000 000	3 085 803,89
Total charges financières	34 433,76	Total produits financiers	24 662 739,33
Résultat financier (excédent)	24 628 305,57	Résultat financier (déficit)	-
4 Charges exceptionnelles		4 Produits exceptionnels	
Charges sur opérations en capital 675 600 000	122 959 836,57	Produits sur opérations en capital 775 600 000	163 356 688,87
Autres charges exceptionnelles 671 800 000	-	Autres produits exceptionnels 771 820 000	2 673,30
Total charges exceptionnelles	122 959 836,57	Total produits exceptionnels	163 359 362,17
Résultat exceptionnel (excédent)	40 399 525,60	Résultat exceptionnel (déficit)	-
5 Dotations-amortissements-dépréciations		5 Reprises-amortissements-dépréciations	
Dotations aux dépréciations des éléments financiers 686 620 000	8 650 983,85	Reprises sur dépréciations éléments financiers 786 620 000	1 450 147,60
686 650 000		786 650 000	
Total dotations	8 650 983,85	Total reprises	1 450 147,60
Résultat sur dépréciations (excédent)		Résultat sur dépréciations (déficit)	7 200 836,25
TOTAL DES CHARGES	159 917 054,32	TOTAL DES PRODUITS	209 948 010,84
Résultat général (excédent)	50 030 956,52	Résultat général (déficit)	-

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SENAT au 31/12/2007

ACTIF						PASSIF			
libellé du compte	n ° cpte	brut au 31/12/2007	provisions	net au 31/12/2007	net au 31/12/2006	libellé du compte	n °cpte	31/12/2007	31/12/2006
ACTIF IMMOBILISE						DOTATION et RESERVES			
Immobilisations financières	27	577 966 621,45	11 729 424,30	566 237 197,15	554 494 697,79	Dotation et réserves (dont effet du changement de référentiel)	10-11	610 984 541,42	579 662 760,81
						Résultat de l'exercice	12	50 030 956,52	32 246 808,60
total des immobilisations		577 966 621,45		566 237 197,15	554 494 697,79	total des fonds propres		661 015 497,94	611 909 569,41
ACTIF CIRCULANT						DETTES CIRCULANTES			
Fournisseurs debiteurs	40	-		-		Fournisseurs	40	-	-
Créances et comptes rattachés	41 42	16 093,86		16 093,86	1 500,00	Dettes et comptes rattachés	41 42	61 674,51	496 502,12
Débiteurs divers	46	2 866 364,44		2 866 364,44	3 156 113,89	Créditeurs divers	46	7 246,15	2 998,16
Valeurs mobilières de placement	50	88 931 504,79		88 931 504,79	55 895 031,64	Compte d'attente	47	1 578,45	5 253,78
Etablissements bancaires et assimilés	51	4 615 540,27		4 615 540,27	224 174,10	Etablissements bancaires et assimilés	51	1 980 703,46	1 804 793,95
Caisse	53	-		-	447 600,00				
Virements internes entre caisses	58	400 000,00		400 000,00		Virements internes entre caisses	58		
total de l'actif circulant		96 829 503,36		96 829 503,36	59 724 419,63	total des dettes		2 051 202,57	2 309 548,01
Total de l'actif				663 066 700,51	614 219 117,42	Total du passif		663 066 700,51	614 219 117,42

Compte de résultat de la
Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime obligatoire)
Exercice 2007

CHARGES	Solde 2007	PRODUITS	Solde 2007
1 - Charges d'exploitation		1- Produits d'exploitation	
Charges de gestion technique		Produits de gestion technique	
Maladie - Maternité - Accidents du travail	3 655 905,05	Cotisations patronales d'équilibre	520 270,12
Capital décès	539 067,30	Contributions des assurés pensionnés dont le domicile fiscal est situé hors de France et des pensionnés exonérés du paiement de la CSG	51 022,33
Autres prestations décès versées	-	Transfert de cotisations sociales	-
Actions individualisées de prévention	150,00	Contribution sociale généralisée et contribution de solidarité	3 886 983,40
Total Prestations sociales	656 4 195 122,35	Reversement CNSA	757 15 816,87
Charges de gestion courante	655 303 785,02	Total cotisations sociales et CSG	4 474 092,72
Charges de gestion technique	657 3 809,93	Reprise sur provision	781 469 967,03
Dotations aux amortissements et aux provisions	681 441 112,00		
Total charges d'exploitation	4 943 829,30	Total produits courants	4 944 059,75
Résultat courant d'exploitation (excédent)	230,45	Résultat d'exploitation (déficit)	-
2 - Charges financières		2 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661 230,45		
Total charges financières	230,45	Total produits financiers	-
Résultat financier (excédent)	-	Résultat financier (déficit)	230,45
3 - Charges exceptionnelles		3 Produits exceptionnels	
		Produits exceptionnels	757
Total charges exceptionnelles	-	Total produits exceptionnels	-
Résultat exceptionnel (excédent)	-	Résultat exceptionnel (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES	4 944 059,75	TOTAL DES PRODUITS	4 944 059,75

**Compte de résultat de la
Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime complémentaire)
Exercice 2007**

CHARGES	Solde 2007	PRODUITS	Solde 2007
1 - Charges d'exploitation		1- Produits d'exploitation	
Charges de gestion technique		Produits de gestion technique	
Prestations Maladie - Maternité - Accidents du travail	1 532 320,39	Cotisations patronales	2 510 967,68
Capitaux décès complémentaires	351 783,65	Cotisations et contributions sociales salariales	159 021,94
Allocations funéraires	712 112,66	Contribution des inactifs sur les revenus de remplacement	107 062,28
Action sanitaire et sociale (actions individualisées)	234 147,35		
Actions de prévention	2 344,52		
Total Prestations sociales	656 2 832 708,57	Total cotisations sociales	2 777 051,90
Redevance pour concession de logiciels	651 38 345,13	Reprise sur provisions	781 130 753,34
Achats de matériel	605 94,47		
Services bancaires et assimilés	627 2 567,93		
Autres charges de gestion courante	655 157 895,80		
Total des charges de gestion courante	160 558,20		
Dotations aux amortissements et aux provisions	681 135 603,00		
Total charges d'exploitation	3 167 214,90	Total produits courants	2 907 805,24
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat d'exploitation (déficit)	259 409,66
2 - Charges financières		2 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661 6 082,64	Produits nets sur cession de valeurs mobilières	767 115 569,57
Total charges financières	6 082,64	Total produits financiers	115 569,57
Résultat financier (excédent)	109 486,93	Résultat financier (déficit)	-
3 - Charges exceptionnelles		3 Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles diverses	678 -	Subvention d'équilibre de la Dotation	771 149 922,73
Total charges exceptionnelles	-	Total produits exceptionnels	149 922,73
Résultat exceptionnel (excédent)	149 922,73	Résultat exceptionnel (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES	3 173 297,54	TOTAL DES PRODUITS	3 173 297,54

Bilan de la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs - Exercice 2007

ACTIF				PASSIF			
	Compte	Net au 31/12/2007	Net au 31/12/2006		Compte	31/12/2007	31/12/2006
ACTIF IMMOBILISE				DOTATION et RESERVES			
Immobilisations financières	27			Reports à nouveau	11	2 708 704,88	2 794 102,79
				Résultat	12		
				Provisions pour prestations légales	15	576 715,00	660 000,00
Total de l'actif immobilisé		-		Total des fonds propres		3 285 419,88	3 454 102,79
ACTIF CIRCULANT				DETTES CIRCULANTES			
Fournisseurs débiteurs		1 976,05	1 886,00	Fournisseurs	40	-	14 326,59
Créances et comptes rattachés	41	1 307 784,20	914 963,04	Créances et comptes rattachés (créiteurs)	41	-	
Débiteurs divers	46	150 044,33	566,45	Relations financières avec une autre entité	456	4 395,03	
Relations financières avec une autre entité	456	4 395,03		Charges à payer	468	559 823,24	1 038,43
Valeurs mobilières de placement	50	2 443 583,69	2 538 875,34	Etablissement bancaire et assimilé	51	58 145,15	
Etablissements bancaires et assimilés	51	-	13 176,98				
Caisse	53	-	-				
Total de l'actif circulant		3 907 783,30	3 469 467,81	Total des dettes		622 363,42	15 365,02

**Compte de résultat de la
Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime obligatoire)
Exercice 2007**

CHARGES	Solde 2007	PRODUITS	Solde 2007
1 - Charges d'exploitation		1- Produits d'exploitation	
Charges de gestion technique		Produits de gestion technique	
Maladie - Maternité - Accidents du travail	5 703 921,21	Cotisations patronales d'équilibre	756 147 937,32
Capital décès	103 422,00	Contributions des assurés pensionnés dont le domicile fiscal est situé hors de France	756 1 578,36
Actions individualisées de prévention	1 795,74	et des pensionnés exonérés du paiement de la CSG	
		Contribution sociale généralisée	756 6 629 405,28
		Reversement CNSA	757 48 258,13
Total Prestations sociales	656 5 809 008,95	Total cotisations sociales et CSG	6 827 179,09
Charges de gestion courante	655 952 710,05		
Charges de gestion technique	657 11 623,53	Reprise sur provisions	781 435 447,63
Dotations aux amortissements et aux provisions	681 492 252,00		
Total charges d'exploitation	7 265 594,53	Total produits courants	7 262 626,72
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat d'exploitation (déficit)	2 967,81
2 - Charges financières		2 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661 703,12		
Total charges financières	703,12	Total produits financiers	-
Résultat financier (excédent)	-	Résultat financier (déficit)	703,12
3 - Charges exceptionnelles		3 Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles diverses	678 -	Produits exceptionnels	774 3 670,93
Total charges exceptionnelles	-	Total produits exceptionnels	3 670,93
Résultat exceptionnel (excédent)	3 670,93	Résultat exceptionnel (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES	7 266 297,65	TOTAL DES PRODUITS	7 266 297,65

**Compte de résultat de la
Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime complémentaire)
Exercice 2007**

CHARGES	Solde 2007	PRODUITS	Solde 2007
1 - Charges d'exploitation		1- Produits d'exploitation	
Charges de gestion technique		Produits de gestion technique	
Prestations Maladie - Maternité - Accidents du travail	3 116 874,13	Cotisations patronales	3 746 502,80
Allocations funéraires	438 440,42	Cotisations et contributions sociales salariales	480 482,28
Action sanitaire et sociale	386 390,57	Contribution des inactifs sur les revenus de remplacement	198 983,53
Actions de prévention	3 111,49		
Total Prestations sociales	656 3 944 816,61	Total cotisations sociales	756 4 425 968,61
Redevance pour concession de logiciels	651 115 872,58		
Achats de matériel	605 303,28		
Déplacements et missions	625 -		
Services bancaires et assimilés	627 1 076,40		
Autres charges de gestion courante	655 529 823,02		
Total des charges de gestion courante	531 202,70	Reprise sur provisions	781 222 216,61
Dotations aux amortissements et aux provisions	681 217 768,00		
Total charges d'exploitation	4 809 659,89	Total produits courants	4 468 181,22
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat d'exploitation (déficit)	161 478,67
2 - Charges financières		2 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661 7 370,98	Produits nets sur cession de valeurs mobilières	767 122 617,17
Total charges financières	7 370,98	Total produits financiers	122 617,17
Résultat financier (excédent)	115 246,19	Résultat financier (déficit)	-
3 - Charges exceptionnelles		3 Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles diverses	678 -	Produits exceptionnels	778 765,00
Total charges exceptionnelles	-	Total produits exceptionnels	765,00
Résultat exceptionnel (excédent)	46 232,48	Subvention d'équilibre de la Dotation	771 46 232,48
TOTAL DES CHARGES	4 817 030,87	TOTAL DES PRODUITS	4 817 030,87

Bilan de la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel - Exercice 2007

ACTIF				PASSIF			
	Compte	Net au 31/12/2007	Net au 31/12/2006		Compte	31/12/2007	31/12/2006
ACTIF IMMOBILISE				DOTATION et RESERVES			
Immobilisations financières	27			Reports à nouveau	11	3 002 863,14	3 053 606,66
				Résultat	12		
				Provisions pour prestations légales	15	710 020,00	640 000,00
Total de l'actif immobilisé		-	-	Total du passif immobilisé		3 712 883,14	3 693 606,66
ACTIF CIRCULANT				DETTES CIRCULANTES			
Fournisseurs débiteurs	40	1 518,00	1 527,00	Fournisseurs	40	31,00	4 515,68
Créances et comptes rattachés	41	2 354 147,99	1 611 533,75	Créances et comptes rattachés (créiteurs)	41		
Relations financières avec une autre entité	45	25 503,63	-	Relations financières avec une autre entité	456	25 503,63	
Débiteurs divers	46	48 145,30	2 295,53	Prestations à classer ou à régulariser	475	1 782,00	
Valeurs mobilières de placement	50	1 624 921,42	2 135 908,72	Charges à payer	468	219 955,45	1 261,34
Etablissements bancaires et assimilés	51		- 51 881,32	Etablissements bancaires et assimilés	51	94 081,12	
Total de l'actif circulant		4 054 236,34	3 699 383,68	Total des dettes		341 353,20	5 777,02
Total actif		4 054 236,34	3 699 383,68	Total passif		4 054 236,34	3 699 383,68

CINQUIÈME PARTIE : LES COMPTES DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN

La loi n° 79-563 du 6 juillet 1979 relative à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes dispose que le versement de celle-ci est effectué, suivant le choix de chacun d'entre eux, soit par l'Assemblée Nationale soit par le Sénat.

L'article 4 de cette loi précise ainsi les modalités d'ouverture et de gestion des crédits correspondants :

« les crédits nécessaires au versement de ces indemnités sont ouverts au budget de l'Etat. Ils sont fixés dans les conditions prévues par l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958, relative au fonctionnement des assemblées parlementaires. Leur gestion et leur contrôle sont assurés par les assemblées parlementaires à concurrence des sommes versées par chacune d'elles ».

En conséquence, la Commission commune instituée par l'article 7 de l'ordonnance précitée avait, le 28 juin 2005, arrêté les crédits nécessaires au versement de ces indemnités et accessoires à :

➤ Assemblée Nationale	5.934.000 €
➤ Sénat	2.100.650 €

Ces crédits, qui figuraient jusqu'en 2005 au chapitre 37-92 du budget des charges communes du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, ont été inscrits dans le programme « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de la France » dans le projet de loi de finances pour 2006, avant d'être finalement intégrés à la mission « Pouvoirs Publics » à compter de la loi de finances pour 2007. Par ailleurs, l'Assemblée nationale a versé un complément de 62.7479,19 € au Sénat, ce qui porte donc les ressources à **2.162.749,19 €**.

Au 31 décembre 2007, le Sénat versait des indemnités à 21 Députés européens, pour une dépense totale, au cours de l'exercice, de **2.105.685 €**. Par rapport à l'exercice précédent, cette dépense a augmenté de 5,45 %.

Les indemnités comprennent une indemnité de base, une indemnité de résidence, une indemnité de fonction et, le cas échéant, des indemnités à caractère familial de même montant que celles des parlementaires français ainsi que le prévoit l'article 1^{er} de la loi du 6 juillet 1979 précitée.

Pour l'exercice 2007, les dépenses relatives au titre de ces indemnités se sont élevées à **1.722.268 €**.

A ce montant, se sont ajoutées les dépenses destinées à acquitter les charges sociales qui ont atteint, pour cet exercice, **383.416 €**.

Celles-ci comprennent la contribution de l'employeur, versée, d'une part, au régime de sécurité sociale d'affiliation – en l'occurrence la Caisse autonome de Sécurité sociale des Sénateurs – dont le montant est identique à celui versé pour un sénateur et, d'autre part, pour l'affiliation à l'assurance vieillesse du régime général et au régime complémentaire de retraite des agents non titulaires des collectivités publiques, laquelle entraîne le paiement de cotisations, respectivement, auprès de l'URSSAF et de l'IRCANTEC.

La dépense globale exposée par le Sénat a atteint 2.105.685 € pour un crédit de 2.162.749,19 €. Le solde de ces opérations est donc excédentaire de 57.063,94 € pour l'exercice 2007.

SIXIÈME PARTIE : LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME « PUBLIC-SÉNAT »

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 13 MAI 2008

* * *

Nous avons demandé au Président du Sénat de mettre à l'ordre du jour de la réunion du Bureau du Sénat du 13 mai 2008 les points relevant de décisions de l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de lui demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes qui vous sont présentés sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

I. COMPTES ANNUELS

Les présents comptes sont arrêtés au 31 décembre 2007. Ils portent sur le huitième exercice de la société de programmes Public Sénat. Rappelons que Public Sénat a été créée le 16 février 2000 et que ses premiers programmes ont été mis à l'antenne le 25 avril 2000.

Pour cette année, le montant total des subventions s'élève à 13 595 000 euros. Les ressources d'exploitation, soit 11 491 329 euros, sont essentiellement constituées par la subvention d'exploitation du Sénat de 11 313 000 euros. La subvention d'investissement de 2 282 000 euros a également été versée conformément au budget modifié et voté le 2 avril 2008.

En ce qui concerne les charges d'exploitation, leur total s'est élevé à 12 703 827 euros, dégageant un résultat d'exploitation négatif de 1 212 498 euros, qui s'explique par des dotations aux amortissements générées par l'achat d'équipements dont la contrepartie se trouve comptabilisée en produits exceptionnels par voie d'une reprise de subventions d'investissement d'un même montant.

Le résultat financier, essentiellement lié aux produits des placements (SICAV et dépôts à terme), s'élève à 209 740 euros, dégageant un résultat courant avant impôts négatif de 1 002 758 euros.

Le résultat exceptionnel s'élève à 1 014 154 euros, formé pour l'essentiel par la reprise au prorata de notre subvention d'investissement.

Le bénéfice 2007 s'élève à 11 396 euros. Il est à noter que Public Sénat n'a pas supporté d'impôt sur les sociétés en 2007, le montant des déductions fiscales étant supérieur au bénéfice et aux réintégrations fiscales.

Nous proposons d'affecter le bénéfice 2007 au poste « Report à nouveau » comme les exercices antérieurs.

II. RAPPORT D'ACTIVITÉ

II. 1- Situation de la Société pendant l'exercice écoulé

Aux termes de la loi du 30 décembre 1999 portant création de La Chaîne Parlementaire, Public Sénat remplit une mission de service public, d'information et de formation des citoyens à la vie publique, par des programmes parlementaires, éducatifs et civiques.

2007 a été pour Public Sénat une année essentielle avec l'évolution de la couverture de la TNT avec le passage de 65 % à plus de 80 % de la population concernée, et la notoriété qui en résulte.

La TNT connaît un très grand succès, et constituera à la fermeture de la diffusion analogique prévue en 2011, le moyen principal de réception de la télévision.

En 2007, nous avons fait des investissements à hauteur de 930 000 euros, conformément à la branche programmation pluriannuelle des équipements.

Le plan d'investissement 2007 a permis à Public Sénat de sécuriser, renouveler et renforcer ses moyens de tournage et de production avec notamment :

- l'amélioration du son par l'installation d'une nouvelle console ;
- le changement du parc des caméras des JRI qui ont été mises aux normes de la haute définition ;
- l'acquisition d'un nouveau serveur de production, afin de compléter la numérisation de la chaîne de production (et supprimer à terme les cassettes) ;
- l'insonorisation des cabines de montage installées au 2^e étage du 92, Bd Raspail à la demande de la copropriété. Les travaux ont été réalisés dans le courant de l'été 2007 ;
- la rénovation du site internet à l'automne 2007, afin de préparer le lancement de la chaîne 24 heures sur 24 sur www.publicsenat.fr à compter de février 2008 ;
- l'amélioration des génériques, de l'habillage et du décor, pour renforcer et renouveler l'identité de l'émission « Bouge la France », afin de pallier l'absence d'un 2^e plateau. Ces changements ont été effectués fin 2007 et début 2008, en vue de la 500^e édition de « Bouge la France » le 27 mars dernier ;
- la climatisation de la régie de production (nodal), comme suite à de nombreux incidents intervenus sur notre unique régie de production. Ces travaux auront lieu au 1^{er} semestre 2008.

1 200 000 euros alloués en 2007 au titre du second plateau et de la régie associée ont dû être reportés sur 2008/2009. En effet, les études de faisabilité engagées par les services du Sénat n'ont pu aboutir en 2007 et se poursuivent en vue d'une réalisation en 2008/2009.

Le budget 2007 prévoyait également un montant de 352 000 € au titre du réaménagement des fréquences dans le cadre de la diffusion numérique terrestre.

En ce qui concerne les programmes, Public Sénat a maintenu le cap de sa stratégie des 3 D : Directs, Débats et Documentaires.

L'année 2007 a permis à Public Sénat de s'imposer comme la chaîne du direct et du débat politique à l'occasion des échéances électorales (présidentielle puis législatives) et de la mise en œuvre des réformes, notamment par le Sénat au cours des sessions extraordinaires de juillet et de septembre 2007.

Public Sénat, en accord avec le Bureau du Sénat, a décidé d'appliquer les recommandations du CSA applicables aux périodes électorales, bien que n'étant pas assujettie en qualité de chaîne parlementaire au contrôle du CSA.

Le décompte des temps de parole et temps d'antenne sur Public Sénat a témoigné de la volonté de la chaîne de respecter scrupuleusement le principe de pluralisme politique.

Public Sénat a ainsi mis en place un visionnage quotidien et systématique, a posteriori, de l'ensemble des programmes de la veille, avec un tableau de référence et un chronomètre, permettant une appréciation globale du temps consacré aux campagnes électorales.

Conformément à la décision du Bureau du Sénat, nous avons transmis régulièrement à Monsieur Adrien Gouteyron, Vice-Président du Bureau et membre de droit du conseil d'administration, le décompte cumulé des temps de parole et d'antenne consacrés au traitement des campagnes électorales.

Public Sénat a consacré les deux tiers de son antenne au direct. La grille s'est structurée autour de rendez-vous réguliers, les travaux du Sénat et deux tranches d'information à 18 et 22 heures :

- celle de 18 heures animée par Michel Grossiord ;
- celle de 22 heures avec « Bouge la France » qui permet à Pierre Sled de débattre de l'actualité quotidienne quatre soirs par semaine.

Des experts de l'IFRI, de l'OFCE, de l'IEP de Paris, etc. y interviennent régulièrement.

La grille a également accueilli, en fonction de l'actualité, de grandes opérations spéciales, 170 en 2007.

La grille 2007 a été ponctuée de débats et magazines qui permettent d'expliquer, de décrypter pour offrir au téléspectateur les arguments pour mieux agir et s'engager avec notamment :

- « Conversation d'avenirs » présenté par Jacques Attali et Stéphanie Bonvicini qui éclaire sur les enjeux émergents de demain ;
- « Faces à Faces » présenté par Jean-Marie Colombani. Il reçoit deux ou trois invités du monde de la culture, de la politique ou du sport ;
- « L'Europe et nous » qui montre et explique ce qu'une décision, un texte ou un programme européen peuvent changer dans notre quotidien ;

- « Déshabillons-les » présenté par Hélène Risser, en partenariat avec l'INA et Paris Match qui décrypte les ressorts dont usent les politiques pour convaincre les citoyens.

Parce que les clés de l'avenir sont aussi dans l'Histoire, Public Sénat a programmé en 2007 près de 50 documentaires, fictions et films, en renforçant sa politique de coproduction. Ces diffusions sont suivies d'un débat animé soit par Aïda Touihri, soit par Vincent Giret, dans le cadre de l'émission « Le Débat ».

Concernant l'exposition de Public Sénat, la chaîne d'information politique diffuse ses programmes 24 heures sur 24 depuis le mois d'octobre 2004, et édite donc 12 heures de programmes quotidiens, en complémentarité avec La chaîne parlementaire - Assemblée Nationale, dont quatre heures environ réservées à des productions inédites.

Ces programmes sont diffusés le plus largement possible, compte tenu des modes de diffusion prévus par la loi :

- sur la TNT (canal 13) ;
- sur le satellite, Canalsatellite (canal 43) ;
- dans les Caraïbes et à la Réunion sur l'offre satellite de Média Overseas ;
- sur le satellite Astra en réception gratuite ;
- sur le câble.

Cette diffusion est complétée par :

- Internet, en direct en réel vidéo ;
- ADSL ;
- Téléphonie mobile 3^{ème} génération.

A l'automne 2007, Public Sénat a réalisé la refonte de son site internet www.publicsenat.fr afin de développer l'interactivité et de préparer le lancement de sa diffusion 24 heures sur 24 sur internet en février 2008.

La chaîne est installée dans les locaux qu'elle loue au Sénat :

- ceux de l'ancienne chapelle de la Chambre des Pairs au Palais du Luxembourg, 15 rue de Vaugirard, Paris 6^{ème} ;
- ceux sis 92 boulevard Raspail, Paris 6^{ème}.

L'effectif de Public Sénat à la clôture de l'exercice s'élevait à 34 personnes sur des postes permanents, parmi lesquelles figurent 20 journalistes.

II. 2- Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Pour l'exercice en cours, l'organisation administrative et technique de la chaîne est stabilisée.

Un grand chantier prévu initialement en 2007 reste à mener : la création d'une régie de secours et d'un second plateau. Il aura comme triple objectif de sécuriser les moyens actuels de production, de diversifier les lieux de tournage et de permettre l'accueil d'un public d'une vingtaine de personnes. Le projet d'installation de ce second plateau dans le parking du

Palais du Luxembourg a été abandonné comme suite à l'étude réalisée par les services du Sénat faute de surface, de hauteur de plafond suffisante, et de conditions de sécurité acceptables pour accueillir un public conformément au cahier des charges. Les études devront être poursuivies afin de déterminer un nouveau lieu.

Comme les années précédentes, les moyens d'exploitation sont essentiellement affectés aux dépenses de programmes.

Pour la télévision d'information politique, 2008 est une année stratégique avec des élections majeures au niveau local, national et international : municipales et cantonales, suivies des sénatoriales en France mais également législatives en Espagne, présidentielles en Russie et aux Etats-Unis, etc.

La priorité est donnée au direct intégral. Le rythme soutenu de 2007 sera maintenu.

Nous avons enrichi notre grille autour de nouveaux rendez-vous pour suivre et décrypter les enjeux majeurs qui animeront le débat public (municipales et cantonales, réformes du gouvernement, présidence de l'Union européenne) tandis que les émissions phares de Public Sénat se sont mises à l'heure des municipales. Parmi ces émissions :

- « Les débats des municipales en partenariat avec les chaînes locales et France 3 » avec 3 faces à faces entre le maire sortant des grandes villes et leurs challengers, les jeudis et vendredis de l'entre deux tours (Marseille, Toulouse, Strasbourg).
- « Mon village », le feuilleton des municipales à travers le quotidien des habitants dans quatre villages.
- « Municipales mode d'emploi », 10 modules pédagogiques sur le fonctionnement électoral des municipales et des cantonales.
- « Décentrez-vous ! », spéciales municipales et cantonales 2008. Des reportages dans 5 villes (Toulouse, Marseille, Lyon, Saint-Etienne, Tourcoing) et 5 départements (Allier, Charente-Maritime, Côte-d'Or, Corrèze et Seine-Saint-Denis) passés au crible tout au long de la campagne.
- « Enjeux de campagne », 5 magazines de reportages de 43 mn chacun sur les principaux enjeux de ces élections (le développement durable, les services à la personne, l'enfance, la sécurité, le logement). La retransmission des meetings des principaux candidats dans 3 grandes villes : Marseille, Lyon, Paris.

Par ailleurs, la grille s'est enrichie de 3 émissions nouvelles :

- « Les dessous de la loi », l'envers du décor du travail sénatorial, du dépôt d'un projet de loi jusqu'à son adoption définitive. Les trois premières éditions concernaient la loi Chatel, la loi sur la rétention de sûreté et les OGM (à venir : la modernisation de l'économie).
- « Enjeux d'avenir », magazine à base de reportages en France et à l'Etranger sur le suivi des grands chantiers : concurrence, santé, retraites, environnement, croissance...

- « L'Europe dans tous ses Etats », à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, ce magazine de 43 mn approfondit les principaux dossiers de l'Europe des 27 et analyse l'impact de l'Europe dans notre vie. Le 3 avril : Faut-il une année européenne ?

Sans oublier les autres grands directs en priorité au Sénat tels que le Congrès de Versailles ou la délocalisation de la télévision d'information politique au Salon de l'agriculture Porte de Versailles du 25 au 29 février dernier.

Le budget de la chaîne est d'ores et déjà arrêté pour 2008. La subvention allouée s'élève à 14 595 000 euros dont 13 755 000 euros seront consacrés aux dépenses d'exploitation, et 840 000 euros aux investissements.

Outre la contribution de Public Sénat au réaménagement des fréquences dans le cadre de la diffusion numérique terrestre à hauteur de 240 000 euros, la tranche annuelle d'achat d'équipements (600 000 euros) en 2008 prévoit notamment le doublement de la capacité de stockage sur le serveur de montage et le remplacement complet des caméras de tournage et du plateau.

L'exploitation permettra de :

- poursuivre la couverture TNT avec l'objectif de 89 % de la population qui devrait être desservie fin 2008 ;
- prendre en compte la progression du coût d'exploitation de notre régie de production ;
- renforcer la communication et la visibilité de la chaîne d'information politique dans la perspective des échéances électorales municipales, cantonales, sénatoriales et à l'étranger ;
- renforcer la politique des directs et des tournages extérieurs dans l'attente d'un second plateau.

S'agissant de la stratégie de diffusion, Public Sénat a lancé la chaîne 24/24 sur internet en enrichissant ainsi ses 12 heures broadcast quotidiennes avec une grille 24/24 pour :

- Une plus grande place au direct intégral
- Des nouveaux programmes comme « la revue du web » et « Sénat hebdo »
- Une meilleure exposition des rendez-vous phares de la chaîne à partir de 19h30

Public Sénat 24/24 s'inscrit dans le développement stratégique de la chaîne et constitue un laboratoire et un pas supplémentaire vers la Télévision Mobile Personnelle et le canal plein.

III. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

III. 1 - Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Conformément à l'article 6 des Statuts, le Sénat possède la totalité du capital social et des droits de vote.

Aucune modification du capital social n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

III.2 - *Prise de participation (Code de commerce article L.233-6).*

Pour la mise en œuvre de la TNT, prévue par la loi, France 2, France 3, France 4, France 5, Arte France, LCP-Assemblée Nationale et Public Sénat ont créé le 22 septembre 2004 une société distincte chargée d'être l'opérateur du multiplex commun : GR1. La forme juridique retenue est celle de la société par actions simplifiée. Cette société a pour objet d'assurer pour le compte des éditeurs l'ensemble des opérations techniques nécessaires au multiplexage, à la transmission et diffusion auprès du public de leurs programmes par voie numérique terrestre.

Le capital initial était fixé à la somme de 37.200 €. Public Sénat était titulaire de 10 actions à 310 €, soit 3.100 € libérées totalement.

France 4 a quitté la société et conformément aux statuts, les associés ont racheté les parts de France 4 à hauteur de leur participation initiale. Ainsi, Public Sénat a acquis deux actions pour un montant total de 620 €. Public Sénat est titulaire de 12 actions, soit 3 720 €.

2007 a constitué le troisième exercice de GR1.

III. 3 - *Participation des salariés au capital*

Le capital de la Société est intégralement détenu par le Sénat, conformément à l'article 6 des Statuts. Le statut particulier de la Société explique notamment que la participation des salariés n'a pas été développée au cours de l'exercice clos.

III. 4 - *Conventions visées aux articles L. 225-38 et L. 225-39 du Code de Commerce*

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application des articles L. 225-38 et L. 225-39 du Code de Commerce.

III. 5 - *Conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de Commerce*

Sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières, elles ne sont significatives pour aucune des parties, la liste des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée au Commissaire aux Comptes.

III. 6 - *Situation des mandats sociaux*

Le président-directeur général a été reconduit pour un nouveau mandat de trois ans à compter du 8 février 2006 par le Bureau du Sénat, à l'unanimité, le 13 décembre 2005.

M. Jean-Pierre Elkabbach est par ailleurs administrateur de la société anonyme monégasque Lagardère Active Broadcast, président de la SAS Europe 1 Télécompagnie, président de la SAS Sport FM, gérant de la SNC Europe News, et gérant de la SCS Régie 1.


L'ensemble des mandataires sociaux a été renouvelé par le Bureau du 31 octobre 2007 à l'exception de Monsieur Karoutchi qui est entré au gouvernement en qualité de Secrétaire d'Etat, et remplacé par M. Louis de Broissia.

Selon les informations transmises par le service du Secrétariat général de la présidence, outre M. Louis de Broissia, qui, en plus de son mandat de sénateur, exerce des fonctions de membre du conseil d'administration de deux sociétés anonymes, la société France Télévisions et la société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône, les autres sénateurs mandataires sociaux n'exercent aucun mandat dans des sociétés. Concernant les personnalités qualifiées mandataires sociaux, M. Jean-Paul Fitoussi est président de l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE), président du conseil Scientifique de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et membre du conseil d'administration de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP), et M. Olivier Mongin est président de la Revue ESPRIT et membre du conseil d'administration de la société ILLIS (société informatique).

Le Commissaire aux Comptes relate dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

Tous les points figurant dans le présent rapport de gestion seront soumis à votre approbation.

Fait à Paris,
Le 2 avril 2008

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Pierre Elkabbach', written over a horizontal line.

Jean-Pierre ELKABBACH
Président du Conseil d'administration

SOMMAIRE***Comptes annuels de Public Sénat***

Bilan actif	50
Bilan passif	51
Compte de résultat	52
Compte de résultat - suite -	53

BILAN ACTIF

Euros

	31/12/2007			31/12/2006
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	499 780	429 971	69 809	30 077
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 220 145	1 045 099	175 046	538 958
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes	10 166		10 166	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 078 744	2 368 862	709 882	710 968
Autres immobilisations corporelles	1 312 656	840 245	472 411	540 425
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	25 048		25 048	
Immobilisations financières (2)				
Participations	3 720		3 720	3 100
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	761		761	761
	6 151 020	4 684 177	1 466 843	1 824 290
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	8 587		8 587	8 871
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	108 079		108 079	263 627
Autres créances	11 479		11 479	31 841
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	106 626		106 626	3 559 009
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 111 461		5 111 461	18 500
Charges constatées d'avance (3)	156 040		156 040	139 818
	5 502 272		5 502 272	4 021 667
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	11 653 292	4 684 177	6 969 115	5 845 957
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

Euros

	31/12/2007	31/12/2006
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé :)	120 000	120 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	421 207	421 207
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	12 000	12 000
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	577 628	567 531
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	11 396	10 097
Subventions d'investissement	2 972 406	1 656 115
Provisions réglementées		
	4 114 636	2 786 949
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	75 000	
Provisions pour charges		
	75 000	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	866	
Emprunts et dettes financières (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 355 016	1 749 968
Dettes fiscales et sociales	778 320	498 311
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	645 277	810 729
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	2 779 479	3 059 008
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	6 969 115	5 845 957
(1) Dont à plus d'un an (a)	448 387	692 934
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 331 092	2 366 074
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMpte DE RESULTAT

Euros

	31/12/2007			31/12/2006
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation			11 313 000	9 971 240
Reprises sur provisions et transfert de charges				324
Autres produits			178 329	184 348
			11 491 329	10 155 912
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements			56 534	53 870
Variation de stocks			284	2 059
Autres achats et charges externes (a)			7 199 786	6 397 917
Impôts, taxes et versements assimilés			429 297	353 625
Salaires et traitements			2 697 064	2 404 863
Charges sociales			1 096 516	971 324
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			965 709	1 120 769
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			75 000	
Autres charges			183 637	101 807
			12 703 827	11 406 233
RESULTAT D'EXPLOITATION			(1 212 498)	(1 250 322)
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			90 266	
Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges				
Différences positives de change			2	124
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			121 285	140 832
			211 553	140 956
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			1 627	1 141
Différences négatives de change			186	154
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			1 813	1 296
RESULTAT FINANCIER			209 740	139 660
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(1 002 758)	(1 110 662)
<i>Durée exprimée en mois 12</i>				<i>Page 3</i>

SA PUBLIC SENAT

Projet de Bilan au : 31 Décembre 2007

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	Euros	
	31/12/2007	31/12/2006
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	48 478	
Sur opérations en capital	965 709	1 122 668
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	1 014 187	1 122 668
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	33	11
Sur opérations en capital		1 899
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	33	1 910
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 014 154	1 120 758
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
Total des produits	12 717 069	11 419 536
Total des charges	12 705 673	11 409 439
BENEFICE OU PERTE	11 396	10 097
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de sa réunion du mercredi 14 mai 2008, la Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes a procédé à l'audition de MM. les Questeurs.

Au cours de sa séance du mardi 20 mai 2008, après avoir entendu le rapport de M. Marc MASSION, Secrétaire-Rapporteur, et en application du nouveau Règlement budgétaire et comptable, elle a, sur proposition de M. Paul GIROD, Président :

- arrêté définitivement les comptes de l'exercice 2007 et donné quitus aux Questeurs de leur gestion ;

- donné quitus au Trésorier de la régularité du compte de gestion de l'exercice 2007 ;

- constaté que la dotation de la société de programme « PUBLIC SENAT » avait été utilisée de manière conforme aux objectifs de la loi n° 99-1174 du 30 décembre 1999 et a, en conséquence, définitivement arrêté le montant de sa subvention.

Ces décisions ont fait l'objet d'une résolution adoptée par la Commission spéciale.

ANNEXE

CONCLUSIONS DE L'EXAMEN DES COMPTES AGRÉGÉS DU SÉNAT PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES

1 - LETTRE DE TRANSMISSION DU RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DES COMPTES ANNUELS DU SÉNAT DE M. JEAN-PIERRE ALIX, PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES À M. PAUL GIROD, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES	58
2 - COMMENTAIRES SUR LES DILIGENCES ACCOMPLIES PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES ASSISTÉ DES CABINETS DELOITTE ET SCACCHI & ASSOCIÉS.....	59
3 - RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ ET ÉTATS FINANCIERS DU SÉNAT AU 31.12.2007	61

ANNEXE 1

Le Président

Monsieur Paul GIROD
Président de la Commission spéciale chargée
de vérifier et d'apurer les comptes
SENAT
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

N/Ref. : 0303/2008

Paris, le 30 avril 2008

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver joint à cette lettre, notre rapport d'examen limité des comptes annuels du SENAT au 31 décembre 2007.

En vous remerciant de la confiance accordée à notre Institution et aux professionnels qu'elle représente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre ALIX

PJ : rapport des cabinets ayant réalisé, sous la supervision du CSOEC, les travaux prévus par la convention du 14 mars 2007

Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables

153, rue de Courcelles - 75817 Paris cedex 17 - France

Tél. : 01 44 15 60 00 - Fax : 01 44 15 90 05

cscec@cs.experts-comptables.org

www.experts-comptables.fr

ANNEXE 2**Deloitte.**Scacchi  Associés

Sénat
Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes
Monsieur le Président
15, rue Vaugirard Paris 6

Paris, le 30 avril 2008

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la convention entre le Sénat et le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables en date du 14 mars 2007, le Conseil supérieur a été mandaté par le Sénat pour :

- ✓ apprécier le caractère approprié du référentiel comptable cible envisagé, lui-même défini sur la base du plan comptable général ainsi que du recueil des normes comptables de l'Etat et prenant en considération les spécificités des assemblées parlementaires, émettre des recommandations et identifier les divergences avec le référentiel comptable actuel (phase I),
- ✓ évaluer les procédures de contrôle interne concourant à l'élaboration des comptes annuels par un examen détaillé des procédures significatives (phase II),
- ✓ formuler des recommandations pour l'établissement du bilan d'ouverture, selon le référentiel comptable adopté par le Bureau (phase III),
- ✓ effectuer un examen limité des comptes annuels de l'exercice 2007 arrêtés selon le nouveau référentiel comptable (phase IV).

A cet effet, suite à un appel à candidatures, le Conseil Supérieur a retenu les cabinets Deloitte & Associés et Pierre-Henri Scacchi et Associés pour participer aux travaux opérationnels.

Dans le cadre de ces travaux, les cabinets ont procédé à :

- ✓ l'appréciation du caractère approprié du référentiel comptable adopté par le Sénat,
- ✓ la revue de l'application dudit référentiel aux soldes d'ouverture du bilan et aux opérations de l'exercice,
- ✓ la revue des principales procédures de contrôle interne concourant à la production des comptes annuels qui a porté sur :
 - les processus comptables relatifs aux investissements, aux traitements et indemnités des personnels du Sénat, à la trésorerie et aux actifs financiers, tant du point de vue des processus amont et de production comptable que des processus d'arrêtés des comptes,
 - une prise de connaissance et une analyse des systèmes informatisés concourant à la production de l'information comptable ;

Deloitte.



CSOEC

Scacchi & Associés

- ✓ l'examen limité des comptes annuels de l'exercice 2007 arrêtés selon le nouveau référentiel comptable, étant précisé que des travaux spécifiques dépassant le cadre dudit examen ont été menés, principalement :
- le contrôle du traitement des effets du changement de référentiel sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007 ;
 - le contrôle de l'application du nouveau référentiel pour les opérations de l'exercice 2007 notamment concernant l'évaluation au 31 décembre 2007 :
 - des biens immobiliers non spécifiques,
 - des actifs financiers du Sénat, des caisses de retraite et des caisses de sécurité sociale,
 - des provisions et charges à payer relatives aux engagements sociaux,
 - des provisions et des charges à payer relatives aux prestations 2007 restant à payer par les caisses de sécurité sociale ;
 - le contrôle de la correcte reprise des comptes individuels du Sénat, des caisses de retraite, des caisses de sécurité sociale et des régies directes dans les comptes agrégés au 31 décembre 2007 ;
 - le contrôle de la réciprocité des créances / dettes et des produits / charges entre le Sénat, les caisses de retraite et de sécurité sociale et les régies directes et de la correcte élimination de ces flux dans les comptes agrégés au 31 décembre 2007 ;
 - la mise en œuvre et l'exploitation de circularisations concernant les établissements bancaires et les principaux fournisseurs.

Le rapport d'examen limité des comptes annuels du Sénat présenté ci-après et émis par le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables expose l'opinion formulée suite à la réalisation des travaux de la phase IV susmentionnée.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

François-Xavier Donnadieu
Secrétaire Général
Conseil supérieur de l'ordre
des experts-comptables

Gilles Pedini
Associé
Deloitte & Associés

Pierre-François Allieux
Associé
Pierre-Henri Scacchi et Associés

ANNEXE 3



SENAT
Rapport d'examen limité
Exercice clos le 31 décembre 2007



Sénat
15, rue de Vaugirard
Paris 6

Rapport d'examen limité

Exercice clos le 31 décembre 2007

Monsieur le Président de la Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes

Dans le cadre de la convention signée entre le Sénat et le Conseil supérieur le 14 mars 2007, et en notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué un examen limité des comptes du Sénat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous précisons que les comptes annuels de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen limité,

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Trésorier du Sénat en application du référentiel comptable adopté par le Bureau du Sénat par arrêté du 27 novembre 2007. Il nous appartient sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cette mission d'examen limité selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes du Sénat ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir de toute personne compétente les informations que nous estimons nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel comptable tel qu'adopté par le Bureau du Sénat, la régularité et la sincérité des comptes et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice.

Conseil Supérieur De l'Ordre des Experts-Comptables

153 rue de Courcelles - 75817 Paris cedex 17 - France
Tél +33 (0) 1 44 15 60 00 - Fax +33 (0) 1 44 15 90 05
csoec@cs.experts-comptables.org
www.experts-comptables.fr



Sénat
Rapport général du commissaire aux comptes
31 décembre 2007

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe 3 et 6.1 qui exposent respectivement :

- L'incidence du changement de référentiel comptable sur les soldes d'ouverture du bilan et sur l'absence de comparabilité du résultat de l'exercice précédent avec celui de l'exercice écoulé ;
- Les caractéristiques et évaluations des engagements de retraite et avantages similaires auxquels renvoie la ligne « Actifs venant en couverture des engagements sociaux » du bilan.

Paris, le 30 avril 2008

Jean-Pierre Alix
Président du Conseil supérieur
de l'ordre des experts-comptables

SÉNAT

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2007

SOMMAIRE

Bilan agrégé du Sénat	67
Compte de résultat agrégé du Sénat	68
NOTES ANNEXES :	
1. Référentiel comptable	69
2. Règles et méthodes comptables.....	69
2.1 Modalités d'agrégation des comptes	70
2.2 Immobilisations incorporelles.....	70
2.3 Immobilisations corporelles.....	70
2.4 Immobilisations financières	72
2.5 Stocks	72
2.6 Créances	72
2.7 Trésorerie.....	72
2.8 Capitaux propres.....	73
2.9 Provisions pour risques et charges.....	73
2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux	73
2.11 Dettes	74
2.12 Produits d'exploitations.....	74
2.13 Charges d'exploitation.....	74
2.14 Produits et charges financiers	74
2.15 Produits et charges exceptionnels.....	74
3. Comparabilité des comptes	74
3.1 Rappel	74
3.2 Nature des principaux changements de méthodes	75
3.3 Impacts du changement de référentiel sur les capitaux propres.....	76
4. Notes relatives au bilan agrégé.....	77
4.1 Présentation du bilan au 31/12/2007 contributif par entité.....	77
4.2 Immobilisations incorporelles.....	78
4.3 Immobilisations corporelles.....	79
4.4 Immobilisations financières	81
4.5 Créances et dettes d'exploitation	83
4.6 Trésorerie.....	84
4.7 Capitaux propres.....	85
4.8 Provisions pour risques et charges.....	86
4.9 Dettes fiscales et sociales.....	86
4.10 Dettes diverses	86
5. Notes relatives au compte de résultat agrégé.....	87
5.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2007 contributif par entité	87
5.2 Produits d'exploitation	88
5.3 Charges d'exploitation.....	88
5.4 Produits et charges exceptionnels.....	89
6. Informations complémentaires.....	89
6.1 Engagements de pensions et de retraites et engagements assimilés	89
6.2 Effectifs	92
6.3 Avantages accordés à des organismes extérieurs	92
6.4 Autres informations.....	92

BILAN AGRÉGÉ DU SÉNAT

ACTIF (K€)	Sénat au 31/12/07	Sénat au 01/01/07
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations incorporelles (nettes)	1 209	1 869
Immobilisations corporelles (nettes)	209 258	207 400
Immobilisations financières (nettes)	1 262 563	1 239 892
<i>dont Actifs venant en couverture des engagements de retraite(nets)</i>	<i>1 010 269</i>	<i>993 192</i>
Total de l'actif immobilisé	1 473 030	1 449 161
ACTIF CIRCULANT		
Stocks	1 045	1 129
Créances diverses	10 242	8 407
Valeurs mobilières de placement	185 117	118 714
Autres disponibilités	9 711	2 315
Total de l'actif circulant	206 115	130 565
Total actif	1 679 145	1 579 726
PASSIF (K€)	Sénat au 31/12/07	Sénat au 01/01/07
DOTATION ET RESERVES		
Fonds propres	1 296 721	1 242 196
Report à nouveau	244 529	235 958
<i>dont effets liés au changement de référentiel</i>	<i>196 695</i>	<i>196 695</i>
Résultat de l'exercice	108 629	(1) 64 997
<i>Sénat</i>	<i>17 822</i>	
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	<i>90 685</i>	
<i>Autres</i>	<i>122</i>	
Total des fonds propres	1 649 879	1 543 151
Provisions pour risques et charges	2 326	2 169
Dettes financières	227	472
DETTES CIRCULANTES		
Fournisseurs	6 855	8 029
Dettes fiscales et sociales	4 582	8 412
Dettes diverses	11 570	11 737
Établissements bancaires et assimilés	3 706	5 755
Total des dettes	26 713	33 934
Total passif	1 679 145	1 579 726

(1) Résultat de l'exercice 2006 non retraité de l'incidence du nouveau référentiel.

COMPTE DE RESULTAT AGRÉGÉ DU SÉNAT

(K€)	Sénat au 31/12/07
Produits d'exploitation	
Subventions d'exploitation (yc subvention Public Sénat)	328 082
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale	9 606
Autres produits d'exploitation	15 530
Total produits d'exploitation	353 219
Charges d'exploitation	
Achats et autres charges externes	41 357
Impôts, taxes et versements assimilés	1 294
Indemnité parlementaire et traitements	138 277
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	94 428
Subvention destinée à Public Sénat	13 595
Prestations de retraite et de sécurité sociale	66 270
Autres charges d'exploitation	7 597
Dotations aux amortissements et provisions	5 436
Total charges d'exploitation	368 253
RESULTAT D'EXPLOITATION	-15 034
Produits financiers	
Produits des Actifs immobilisés	44 836
Revenus des valeurs mobilières de placement	832
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	11 293
Total produits financiers	56 961
Charges financières	
Charges d'intérêts	335
Total charges financières	335
RESULTAT FINANCIER	56 625
RESULTAT COURANT	41 592
Produits exceptionnels	
Produits sur opérations en capital	325 293
Autres produits exceptionnels	422
Reprises sur amortissements et provisions	2 956
Total produits exceptionnels	328 671
Charges exceptionnelles	
Charges sur opération de capital	243 827
Charges exceptionnelles	73
Dotations aux provisions - charges financières	17 733
Total charges exceptionnelles	261 633
RESULTAT EXCEPTIONNEL	67 038
TOTAL PRODUITS	738 851
TOTAL CHARGES	630 221
RESULTAT GENERAL	108 629

Parts contributives au résultat

<i>Sénat</i>	17 822
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	90 685
<i>Régies directes</i>	122

NOTES ANNEXES

1. Référentiel comptable

L'application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001 s'est traduite pour le Sénat par un aménagement des méthodes comptables appliquées dans ses comptes. Il en est résulté un nouveau référentiel comptable.

Les modifications apportées au référentiel du Sénat sont fondées sur l'article 30, alinéa 2 de la LOLF : « *Les règles applicables à la comptabilité générale de l'Etat ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de son action* ». Elles résultent également du principe de son autonomie administrative, budgétaire et comptable, garantie de la séparation effective des pouvoirs constitutionnels. Les méthodes comptables appliquées par le Sénat sont conformes aux dispositions du plan comptable général, sous réserve des adaptations qui y sont apportées à raison de ses spécificités institutionnelles.

A cet effet, les règles applicables aux immobilisations corporelles sont compatibles avec les normes comptables de l'Etat, et les règles applicables aux engagements de retraite et aux avantages similaires sont celles issues de la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité (CNC).

Ce nouveau référentiel comptable a été adopté par le Bureau du Sénat par un arrêté en date du 27 novembre 2007.

Les effets du changement de référentiel comptable ont modifié les capitaux propres au 1^{er} janvier 2007 et sont décrits dans la note n°3 de la présente annexe.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels du Sénat résultent désormais de l'agrégation des comptes du Sénat stricto sensu, des comptabilités annexes et des régies directes. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, le périmètre d'agrégation comprend sept entités comptables.

Les états financiers agrégés de la Haute assemblée pour l'exercice clos au 31 décembre 2007 correspondent à un périmètre comprenant :

- ✓ le Sénat *stricto sensu*,
- ✓ la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS),
- ✓ la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS),
- ✓ la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (CSSS),
- ✓ la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel du Sénat (CSSPS),
- ✓ la régie directe Buvette,
- ✓ la régie directe Espace Librairie.

Ces comptes annuels ont été établis par le Trésorier, conformément au référentiel comptable adopté par le Bureau, en vue de leur transmission à la Commission spéciale chargée de vérifier et apurer les comptes.

Présentés en milliers d'euros, les comptes annuels sont préparés sur la base du principe du coût historique à l'exception de la valorisation de certaines immobilisations.

2.1 Modalités d'agrégation des comptes

Les comptes annuels du Sénat comprennent un bilan agrégé, un compte de résultat agrégé et une annexe présentant les règles et méthodes comptables et des notes explicatives des principales rubriques du bilan et du compte de résultat intégrant, notamment, l'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'agrégation des comptes conduit à éliminer les flux réciproques entre les différentes entités comptables. L'élimination de ces flux porte :

- pour le bilan : sur les dettes ou créances réciproques ;
- pour le compte de résultat : principalement sur les contributions versées par le Sénat aux caisses de retraites et de sécurité sociale ainsi que sur les redevances annuelles de gestion versées par les différentes caisses au Sénat.

Certaines rubriques ont été créées dans le bilan agrégé en vue d'identifier les parts contributives des différentes entités comptables au résultat du Sénat ainsi que les éléments d'actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

Afin de fournir une information complète, des états de ventilation du bilan et du compte de résultat agrégés du Sénat font ressortir les contributions des différentes entités comptables.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels acquis. Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charge selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

2.3 Immobilisations corporelles

Elles sont constituées d'actifs physiques identifiables, contrôlés, dont l'utilisation s'étend sur plusieurs exercices, pour lesquels des avantages économiques futurs ou un potentiel de service sont attendus au profit du Sénat.

Le traitement comptable des immobilisations corporelles est différent selon la nature de l'immobilisation.

Les catégories suivantes ont été identifiées :

- les biens immobiliers spécifiques,
- les biens immobiliers non spécifiques,
- les autres immobilisations corporelles.

2.3.1 Biens immobiliers spécifiques

En vertu de l'article 2 de l'ordonnance n°58-1100 du 17 novembre 1958, un patrimoine spécifique (ou historique) a été affecté à la Haute assemblée. Ces biens immobiliers à caractère spécifique ou historique, qui comprennent le Palais du Luxembourg, l'Hôtel du Petit Luxembourg, leurs jardins et leurs dépendances historiques, sont inscrits à l'euro symbolique dans le bilan d'ouverture du Sénat.

Les travaux réalisés sur ces biens sont comptabilisés et amortis à partir du 1er janvier 2007. Les amortissements de ces biens et travaux, calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée, sont enregistrés en charge. Ces durées sont les suivantes :

Amortissement des immobilisations liées aux biens spécifiques	Durées
Gros œuvre	25 ans
Réseaux (génie climatique, fluides, installations électriques, etc)	5 à 10 ans
Installations électroniques	5 à 10 ans
Installations de communication	5 à 10 ans
Autres installations et agencements	5 à 10 ans

2.3.2 Biens immobiliers non spécifiques

Les immeubles non spécifiques appartenant au Sénat ou affectés à son usage sont valorisés à la valeur de marché à dire d'expert. Le montant des travaux immobilisés liés à un bien immobilier et réalisés après la valorisation à dire d'expert augmente la valeur d'ensemble du bien immobilier à due concurrence sauf à démontrer l'existence d'une perte de valeur.

Sauf circonstance exceptionnelle, la valeur de marché (ou valeur vénale) est révisée périodiquement (3 ans).

L'écart entre la valeur nette comptable d'un bien immobilier non spécifique et sa valeur vénale mise à jour grâce à une nouvelle expertise est inscrit en réserve, dans un sous-compte intitulé « écart de réévaluation ».

Les biens immobiliers non spécifiques ainsi que les immobilisations liées ne donnent pas lieu à amortissement.

2.3.3 Autres immobilisations corporelles

Les biens mobiliers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur la base de leur durée escomptée d'utilisation.

Toutefois, les biens entrant dans la catégorie des œuvres d'art et assimilées sont inscrits au bilan d'ouverture à l'euro symbolique et, pour les acquisitions ultérieures, à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale pour ceux d'entre eux qui sont reçus à titre gratuit. Ces biens ne sont pas amortissables.

Les biens mis en dépôt au Sénat dont les risques et avantages sont principalement portés par celui-ci sont comptabilisés en immobilisation. Il en est également ainsi des contrats de location assimilables à des contrats de location financement, qui sont traduits dans les comptes de manière à présenter les biens contrôlés à l'actif et la dette correspondante au passif.

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation, des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), des autres titres immobilisés portés par les caisses de retraite identifiés dans la rubrique « Actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires », des prêts ainsi que des dépôts et cautionnement

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et sont provisionnés en cas de perte de valeur.

Les TIAP et les actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, les produits financiers y afférents sont comptabilisés sur la base de la meilleure estimation disponible.

Les moins-values latentes sont provisionnées sans compensation entre les différentes lignes de titres. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Le résultat de cession des TIAP et des autres immobilisations financières est comptabilisé en résultat exceptionnel.

Les prêts aux Sénateurs et aux personnels du Sénat, ainsi que les dépôts et cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation déterminée en fonction de la capacité de recouvrement.

2.5 Stocks

Les stocks sont comptabilisés au coût unitaire moyen pondéré.

2.6 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

2.7 Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée à la clôture de l'exercice en cas de perte de valeur. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Les comptes courants bancaires débiteurs, les caisses et les régies d'avance sont classées dans la rubrique « Autres disponibilités du bilan ».

Les découverts bancaires sont classés dans la rubrique Etablissements bancaires et assimilés au passif du bilan.

2.8 Capitaux propres

Les dotations et réserves représentent la contrepartie des actifs et passifs comptabilisés dans le bilan d'ouverture de 2002.

Le report à nouveau enregistre, d'une part, les résultats comptables des exercices précédents (après affectation) et, d'autre part, à titre exceptionnel, les ajustements permettant de passer du bilan de clôture 2006 établi selon l'ancien référentiel comptable au bilan d'ouverture établi au 1^{er} janvier 2007 selon le nouveau référentiel comptable.

2.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance est incertain.

Ces provisions concernent principalement les rentes et pensions d'invalidité versées aux personnels du Sénat ainsi que les prestations maladie ayant leur origine dans l'exercice et qui seront versées par les caisses de sécurité sociales au cours de l'exercice suivant.

Les provisions pour rentes et pensions d'invalidité sont comptabilisées lorsque l'événement qui est à l'origine de l'incapacité se produit et sont déterminées en prenant en considération l'espérance de vie des personnes concernées.

Les provisions pour prestations maladie sont déterminées sur des bases statistiques.

2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux

Les avantages des membres du personnel du Sénat (rémunérations, accessoires, absences rémunérées et avantages similaires) désignent toute prestation servie par le Sénat au titre des services rendus (services faits) accomplis par ces derniers.

Le critère de rattachement des charges à l'exercice est constitué par le service rendu, à l'exception des indemnités de fin de contrat pour lesquelles le critère de rattachement résulte de la cessation d'activité du membre du personnel.

A la clôture de l'exercice, il est donc comptabilisé des provisions au titre des droits à prestations futures acquis ou en cours d'accumulation du fait des services passés (services déjà rendus) par les membres du personnel. Le cas échéant, l'évaluation de la provision tient compte de la probabilité de versement des prestations.

Dans le cas particulier des prestations servies au titre de l'incapacité partielle ou totale de longue durée (congés longue durée, pensions et rentes d'invalidité...), la charge attendue pour le Sénat est comptabilisée lorsque l'événement qui est à l'origine de l'incapacité se produit, dans la mesure où le niveau de ces prestations est le même pour tous les membres du personnel quelle que soit leur durée de service.

Par exception aux principes énoncés ci-dessus et conformément à l'option ouverte par le Plan comptable général, aucune provision n'est inscrite au bilan du Sénat au titre des engagements de retraite et avantages similaires. Ces engagements sont mentionnés dans l'annexe aux comptes annuels du Sénat et sont évalués conformément aux dispositions de la Recommandation du CNC n°2003-R01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

2.11 Dettes

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont enregistrées à leur valeur nominale.

2.12 Produits d'exploitation

En vertu du principe de l'autonomie financière des assemblées parlementaires, posé par l'article 7 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 précitée, et dans la mesure où la Haute assemblée détermine en toute liberté l'utilisation de la dotation qui lui est versée par l'Etat, celle-ci est intégralement comptabilisée en produit d'exploitation. Le montant ainsi comptabilisé au titre d'un exercice correspond à celui inscrit dans le projet de la loi de finances au titre du même exercice et arrêté après le vote de cette loi.

Le capital social de la société Public Sénat étant détenu intégralement par le Sénat qui en assure le contrôle, la dotation budgétaire destinée à financer cette société et versée par l'Etat au Sénat est enregistrée en produits d'exploitation. Symétriquement, le reversement de cette dotation à la société est comptabilisé parmi les charges d'exploitation.

Par ailleurs, les services du Sénat gèrent des caisses de retraite et des caisses de sécurité sociale destinées aux Sénateurs et aux personnels du Sénat. Il en résulte des produits issus des cotisations des personnes concernées. Celles-ci sont comptabilisées en produits d'exploitation.

2.13 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent notamment des indemnités des Sénateurs, les traitements des personnels et les charges liées à l'exercice du mandat parlementaire.

Sont également incluses dans les charges d'exploitation les prestations servies dans le cadre des régimes de retraite et de sécurité sociale, ainsi que la subvention versée à la société Public Sénat.

2.14 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers correspondent aux revenus des actifs financiers, aux résultats nets de cession des valeurs mobilières de placement ainsi qu'aux produits d'intérêt des prêts et aux charges d'intérêts bancaires.

2.15 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels correspondent principalement aux résultats de cession des immobilisations financières.

3. Comparabilité des comptes

3.1 Rappel

Pour établir des comptes arrêtés au 31 décembre 2007 selon les dispositions du nouveau référentiel comptable, il a été nécessaire de disposer d'un bilan d'ouverture établi selon ce nouveau référentiel. Le Sénat a choisi comme point de départ le bilan arrêté au 31 décembre 2006 qui une fois retraité selon les nouvelles règles et méthodes comptables adoptées, a constitué son bilan d'ouverture.

Les écritures de retraitements ont impacté le compte de report à nouveau.

En raison du changement de référentiel, les comptes agrégés du Sénat arrêtés au 31 décembre 2007 ne sont pas directement comparables à ceux arrêtés au 31 décembre 2006.

De même, pour la première année d'application de ce nouveau référentiel, aucun comparatif ne peut être présenté pour le compte de résultat.

3.2 Nature des principaux changements de méthodes

Le changement de référentiel comptable modifie de manière substantielle la structure et le contenu du bilan et du compte de résultat. Les principaux changements sont présentés ci-après.

Effets liés à l'agrégation

L'agrégation des comptabilités annexes des caisses de retraite (CRAS et CRPS), des caisses de sécurité sociale (CSSS et CSSPS) et des régies directes (Espace Librairie et Buvette) a un effet sur les capitaux propres, sur les actifs et les passifs, sur les charges et les produits du Sénat. Les comptes de ces fonds et caisses n'étaient pas agrégés préalablement mais présentés comme des comptes d'entités autonomes.

Effets liés aux immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, notamment les immeubles, qui faisaient partie du patrimoine du Sénat avant le 1^{er} janvier 2002, date d'adoption d'une comptabilité d'engagement, n'étaient pas valorisées. En vue de l'établissement du bilan d'ouverture, ces immobilisations ont été analysées selon leur nature et comptabilisées selon des dispositions propres à chaque catégorie : biens immobiliers spécifiques, biens immobiliers non spécifiques, autres immobilisations corporelles.

Les dotations aux amortissements étaient constatées en charges mais leur incidence sur le résultat était annulée par la constatation d'un produit exceptionnel d'égale montant. A compter du 1^{er} janvier 2007, les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

Effets liés aux dotations reçues

La dotation versée par l'État et servant à couvrir les dépenses du Sénat était comptabilisée, jusqu'en 2006, en capitaux propres à hauteur des investissements de l'exercice et son solde en produit d'exploitation. Cette dotation est désormais intégralement enregistrée en produits d'exploitation.

La dotation de l'État pour financer les besoins de la société Public Sénat est désormais enregistrée en produits et en charges alors qu'elle était auparavant comptabilisée par compte de tiers. Ce changement est sans effet global sur le résultat.

3.3 Impacts des autres retraitements liés au nouveau référentiel

Les principaux impacts du changement de référentiel sur les capitaux propres d'ouverture sont les suivants :

	K€
Capitaux propres du Sénat stricto sensu au 31/12/2006	223 094
Capitaux propres de la CRAS	537 265
Capitaux propres de la CRPS	613 282
Capitaux propres de la CSSS	2 794
Capitaux propres de la CSSPS	3 054
Capitaux propres des régies directes	874
Impact de l'agrégation des comptabilités annexes et régies directes	1 157 269
Capitaux propres du Sénat après agrégation	1 380 362
Décomptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles	-24 604
Intégration des biens immobiliers non spécifiques à la valeur vénale	198 694
Intégration des autres immobilisations corporelles et incorporelles	888
Inscription des titres de participation Public-Sénat	541
Intégration des stocks dans leur totalité	467
Produits financiers courus / acquis non comptabilisés	6 476
Provision pour dépréciation des actifs financiers	-9 456
Rattachement des charges à leur exercice d'origine	-7 311
Provisions de paie et de sécurité sociale	-2 680
Provisions et charges à payer des caisses de sécurité sociale	-136
Crédit-bail	-90
Impact des retraitements liés au nouveau référentiel	162 789
Capitaux propres d'ouverture au 01/01/2007	1 543 151

4. Notes relatives au bilan agrégé

4.1 Présentation du bilan au 31/12/2007 contributif par entité

Bilans individuels au 31/12/2007									
ACTIF (K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Buvette	Espace Librairie	Elimination	Sénat au 31/12/07
ACTIF IMMOBILISE									
Immobilisations incorporelles (nettes)	1 202	1	1				5		1 209
Immobilisations corporelles (nettes)	209 243						15		209 258
Immobilisations financières (nettes)	191 575	504 752	566 236						1 262 563
<i>dont Actifs venant en couverture des engagements de retraite(nets)</i>		<i>492 991</i>	<i>517 278</i>						<i>1 010 269</i>
Total de l'actif immobilisé	402 020	504 753	566 237				20		1 473 030
ACTIF CIRCULANT									
Stocks	389					416	240		1 045
Créances diverses	434	3 197	2 882	1 464	2 429	331	6	-502	10 242
Valeurs mobilières de placement	27 141	64 854	88 932	2 444	1 625		121		185 117
Autres disponibilités	464	4 586	5 016			21	24	-400	9 711
Total de l'actif circulant	28 428	72 638	96 830	3 908	4 054	768	392	-902	206 115
Total actif	430 448	577 390	663 067	3 908	4 054	768	412	-902	1 679 145
PASSIF (K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Buvette	Espace Librairie	Elimination	Sénat au 31/12/07
DOTATION ET RESERVES									
Fonds propres	147 421	536 340	612 357			602			1 296 721
Report à nouveau	241 566	-1 597	-1 372	2 709	3 003		220		244 529
<i>dont effets liés au changement de référentiel</i>	<i>199 800</i>	<i>-1 597</i>	<i>-1 372</i>	<i>-85</i>	<i>-51</i>				<i>196 695</i>
Résultat de l'exercice									108 629
<i>Sénat</i>	17 822								17 822
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>		40 654	50 031						90 685
<i>Autres</i>						89	33		122
Total des fonds propres	406 810	575 398	661 015	2 709	3 003	691	253		1 649 879
Provisions pour risques et charges	963			577	710	77			2 326
Dettes financières	227								227
DETTES CIRCULANTES									
Fournisseurs	6 654	12		4	26		159		6 855
Dettes fiscales et sociales	3 941		62	558	217			-195	4 582
Dettes diverses	11 846	14	9	2	5			-307	11 570
Etablissements bancaires et assimilés	7	1 966	1 981	58	94			-400	3 706
Total des dettes	22 449	1 993	2 051	622	341		159	-902	26 713
Total passif	430 448	577 390	663 067	3 908	4 054	768	412	-902	1 679 145

4.2 Immobilisations incorporelles

Les tableaux ci dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations entre les bilans d'ouverture et de clôture 2007.

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	3.952	156		4.108
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	3.946	156		4.103
Autres immobilisations incorporelles	5			5
Immobilisations en cours				
Total	3.952	156		4.108

Rubriques et postes	Amortissements (K€)				Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	2.083	817		2.899	1.209
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	2.083	817		2.899	1.204
Autres immobilisations incorporelles					5
Total	2.083	817		2.899	1.209

4.3 Immobilisations corporelles

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations entre les bilans d'ouverture et de clôture 2007.

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
<i>Biens immobiliers spécifiques</i>		1.463		1.463
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions		321		321
Installations techniques, matériels et outillage		1.142		1.142
<i>Biens immobiliers non spécifiques</i>	198.694	156		198.850
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	198.694	149		198.843
Installations techniques, matériels et outillage		7		7
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	20.691	2.614	25	23.279
Collections et œuvres d'art	474	28		501
Autres immobilisations corporelles	19.080	2.570	25	21.626
Mobilier en crédit bail	1.136	16		1.152
Total	219.385	4.233	25	223.592

Rubriques et postes	Amortissements (K€)				Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
Immobilisations corporelles					
<i>Biens immobiliers spécifiques</i>		28		28	1 435
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains					
Constructions		5		5	316
Installations techniques, matériels et outillage		23		23	1 119
<i>Biens immobiliers non spécifiques</i>					198 850
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains					
Constructions					198 843
Installations techniques, matériels et outillage					7
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	11 985	2 347	25	14 307	8 973
Collections et œuvres d'art		161		161	341
Autres immobilisations corporelles	11 226	1 954	25	13 155	8 471
Mobilier en crédit bail	759	233		991	161
Total	11 985	2 375	25	14 335	209 258

Les immeubles appartenant au Sénat inscrits au bilan d'ouverture pour leur valeur vénale, n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation au 31 décembre 2007.

Le tableau ci-dessous récapitule, au 1^{er} janvier 2007, la valeur vénale du parc immobilier et à titre indicatif son coût locatif annuel théorique. L'estimation de ces valeurs a été confiée à France-Domains, à qui l'Etat avait fait appel pour l'évaluation de son propre parc immobilier en 2006.

Immeubles non spécifiques - localisation	Type	Valeur vénale au 01/01/2007 K€	Caractéristiques	Coût locatif annuel théorique K€
Paris	locaux de fonction	196 594	25 254 m2	7 714
Paris	caves et parkings	1 450	72 unités	149
Longpont-sur-Orge	parcelle	650	9 558 m2	-
Total		198 694		

4.4 Immobilisations financières

Immobilisations financières (K€)	Sénat stricto sensu	Caisses de retraite	Caisses de sécurité sociale	Régies directes	Sénat au 31/12/07	Sénat au 01/01/07
Titres de participations	541				541	541
TIAP	117 899				117 899	114 128
Actifs venant en couverture des engagements de retraite		1 010 269			1 010 269	993 191
Prêts	71 420	56 919			128 339	127 010
Intérêts courus	1 546	3 801			5 347	4 853
Dépôts et cautionnements versés	168				168	168
Total immobilisations financières	191 575	1 070 989	0	0	1 262 563	1 239 891

Filiales et participations (K€)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue (en %)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
SA PUBLIC SENAT <i>dont subventions d'investissement</i>	120	2657 <i>1656</i>	100%	0	10

La société Public Sénat est exclusivement financée par les subventions versées par le Sénat.

Filiales et participations (K€)	SA PUBLIC SENAT
Valeur comptable des titres détenus :	
- brute :	541
- nette :	541
Montant des prêts et avances accordés	0
Montant des cautions et avals données	0
Montant des dividendes encaissés	0

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A L'OUVERTURE 2007					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations	63 364	79	63 284	63 858	494
TIAP-Autres titres long terme	9 478		9 478	12 737	3 258
TIAP-Titres de créances négociables	25 802		25 802	25 927	125
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées	15 563		15 563	15 800	237
TOTAL	114 207	79	114 128	118 322	4 115

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A LA CLOTURE 2007					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations	50 054	578	49 476	49 652	-402
TIAP-Autres titres long terme	10 922		10 922	15 038	4 116
TIAP-Titres de créances négociables	45 839		45 839	45 950	112
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées	11 663		11 663	11 740	77
TOTAL	118 477	578	117 899	122 380	3 903

VARIATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE DE "TIAP"		
Mouvements de l'exercice	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Montant à l'ouverture de l'exercice	114 128	118 322
Acquisitions de l'exercice	164 775	164 775
Cessions de l'exercice	-160 505	-161 221
Variation de la dépréciation des titres cédés	26	
Plus-values sur cessions de titres :		
- détenus au début de l'exercice		335
- acquis au cours de l'exercice		381
Variation de la dépréciation du portefeuille	-524	
Autres variations de plus-values latentes :		
- sur titres acquis au cours de l'exercice		-149
- sur titres acquis antérieurement		-63
Autres mouvements comptables (à préciser)		
Montant à la clôture	117 899	122 380

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A L'OUVERTURE 2007					
	Valeur comptable brute	Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
Actifs de la CRAS	490 733	4 848	485 885	649 088	158 355
Actifs de la CRPS	511 835	4 529	507 306	674 526	162 691
Total	1 002 567	9 376	993 191	1 323 614	321 047

A l'ouverture, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 3 312 K€, se répartissant entre CRPS pour 1 689 K€ et CRAS pour 1 623 K€.

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A LA CLOTURE 2007					
	Valeur comptable brute	Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
Actifs de la CRAS	504 870	11 880	492 991	607 435	102 565
Actifs de la CRPS	528 966	11 688	517 278	635 301	106 335
Total	1 033 837	23 568	1 010 269	1 242 736	208 899

A la clôture, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 3 801 K€, se répartissant entre CRPS pour 1 912 K€ et CRAS pour 1 888 K€.

Par ailleurs, les prêts aux Sénateurs et aux personnels du Sénat s'élèvent à un montant total de 128 339 K€, dont la partie à échéance à plus d'un an représente 114 841 K€.

4.5 Créances et dettes d'exploitation

Nature des créances diverses	Solde d'ouverture 2007	Solde de clôture 2007	Variation
Produits à recevoir par les caisses de retraite	5 510	6 079	569
<i>dont CRAS</i>	2 903	3 197	294
<i>dont CRPS</i>	2 607	2 882	275
Produits à recevoir de l'ACOSS par les Caisses de sécurité sociale	2 527	3 662	1 135
<i>dont CSSS</i>	915	1 308	393
<i>dont CSPS</i>	1 612	2 354	742
Créances diverses	370	501	131
TOTAL	8 407	10 242	1 835

4.6 Trésorerie

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT AGRÉGÉES A L'OUVERTURE 2007					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
Certificats de dépôts (1)					
Billets de trésorerie (1)					
OPCVM "Monétaire Euro"	58 921		58 921	59 213	405
OPCVM "Monétaire dynamique"	59 794		59 794	64 419	4 625
Intérêts courus sur VMP					
Total	118 714		118 714	123 632	5 029
<i>dont Sénat Stricto sensu</i>	20 942		20 942	21 449	507
<i>dont CRAS</i>	37 091		37 091	38 822	1 732
<i>dont CRPS</i>	55 895		55 895	58 622	2 727
<i>dont CSSS</i>	2 539		2 539	2 574	35
<i>dont CSSPS</i>	2 136		2 136	2 164	28
<i>dont Espace Librairie</i>	112		112		

(1) Ne concerne que les Caisses de retraite

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT AGRÉGÉES A LA CLOTURE 2007					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
Certificats de dépôts (1)	23 958		23 958	23 958	
Billets de trésorerie (1)	27 243		27 243	27 264	22
OPCVM "Monétaire Euro"	113 740		113 862	114 521	780
OPCVM "Monétaire dynamique"	19 785		19 785	22 021	2 236
Intérêts courus sur VMP			269		
Total	184 726		185 117	187 764	3 038
<i>dont Sénat Stricto sensu</i>	27 141		27 141	27 434	293
<i>dont CRAS</i>	64 738		64 854	66 123	1 385
<i>dont CRPS</i>	88 778		88 932	90 113	1 335
<i>dont CSSS</i>	2 444		2 444	2 462	19
<i>dont CSSPS</i>	1 625		1 625	1 631	6
<i>dont Espace Librairie</i>			121		

(1) Ne concerne que les Caisses de retraite

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE TRÉSORERIE NETTE AGRÉGÉE

Libellé	Solde d'ouverture 2007	Solde de clôture 2007	Variation
Valeurs mobilières de placement	118 714	185 117	66 403
Soldes débiteurs bancaires	785	9 481	8 696
Caisses	1 123	115	-1 007
Régies d'avances et divers	407	114	-292
Autres disponibilités	2 314	9 711	7 396
Découverts bancaires	-5 755	-3 706	2 049
Etablissements bancaires et assimilés	-5 755	-3 706	2 049
Trésorerie nette	115 274	191 121	75 848

4.7 Capitaux propres

Les tableaux ci dessous retracent les mouvements relatifs aux capitaux propres entre les soldes d'ouverture et de clôture 2007.

K€	Solde d'ouverture 2007	Résultat 2007	Affectations	Autres	Soldes de clôture 2007
Fonds propres	1 242 196		56 375	-1 850	1 296 721
Report à nouveau	235 958		8 571		244 529
<i>dont effets liés au changement de référentiel</i>	<i>196 695</i>				<i>196 695</i>
Résultat de l'exercice	64 997	108 629	-64 997		108 629
<i>Sénat stricto sensu</i>	<i>8 533</i>	<i>17 822</i>	<i>-8 533</i>		<i>17 822</i>
<i>Caisses de retraite et de sécurité sociale</i>	<i>56 319</i>	<i>90 685</i>	<i>-56 319</i>		<i>90 685</i>
<i>Régies directes</i>	<i>145</i>	<i>122</i>	<i>-145</i>		<i>122</i>
Total des fonds propres	1 543 151	108 629	-51	-1 850	1 649 879

Autres : Effets liés au changement de référentiel identifiés sur l'exercice

4.8 Provisions pour risques et charges

Les tableaux ci dessous retracent les mouvements relatifs aux provisions pour risques et charges entre les soldes d'ouverture et de clôture 2007.

Libellé	Solde d'ouverture 2007	Dotations	Reprises	Solde de clôture 2007
Rentes et pensions d'invalidité du personnel du Sénat	825	959	825	959
Prestations maladie des caisses de sécurité sociale	1 258	1 287	1 258	1 287
Autres	85	3	9	80
Provisions pour risques et charges	2 169	2 249	2 092	2 326

4.9 Dettes fiscales et sociales

Libellé	Solde d'ouverture 2007	Solde de clôture 2007	Variation
Droits des personnels du Sénat en congé longue durée	64	52	-12
Droits des personnels du Sénat mis à disposition	1 321	856	-465
Droits à congés payés des personnels contractuels	172	181	9
Organismes sociaux	1 549	2 425	876
Organismes sociaux - charges à payer	291	209	-83
Indemnités versées en 2007 au titre de 2006	3 636		-3 636
Autres dettes fiscales et sociales	415	23	-392
Prestations décès des caisses de sécurité sociale	180	774	594
Dettes d'exploitation des caisses de retraite	784	62	-722
Dettes fiscales et sociales	8 412	4 582	-3 830

4.10 Dettes diverses

Libellé	Solde d'ouverture 2007	Solde de clôture 2007	Variation
Dettes à l'égard de l'AGAS	9 283	9 729	446
Caisse Nationale de Prévoyance	2 103	1 698	-405
Autres	329	113	
Dettes des caisses de sécurité sociale	2	7	5
Dettes des caisses de retraite	19	23	4
Dettes diverses	11 737	11 570	49

5. Notes relatives au compte de résultat agrégé

5.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2007 contributif par entité

(KC)	Comptes de résultat individuels au 31/12/2007								Sénat au 31/12/07	
	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Buvette	Espace Librairie	Elimination		
Produits d'exploitation										
Subventions d'exploitation (yc subvention Public Sénat)	328.082									328.082
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale		9.578	18.181	3.348	4.575				-26.076	9.606
Autres produits d'exploitation	6.115	1.647	2.295	4.504	7.335	451	148		-6.965	15.530
Total produits d'exploitation	334.197	11.225	20.476	7.852	11.911	451	148		-33.041	353.219
Charges d'exploitation										
Achats et autres charges externes	40.965					338	116		-62	41.357
Impôts, taxes et versements assimilés	1.294									1.294
Indemnité parlementaire et traitements	138.277									138.277
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	94.428									94.428
Subvention destinée à Public Sénat	13.595									13.595
Prestations de retraite et de sécurité sociale	27.479	22.649	25.437	7.028	9.754				-26.076	66.270
Autres charges d'exploitation	7.408	2.138	2.835	506	1.611				-6.903	7.597
Dotations aux amortissements et provisions	4.148			577	710					5.436
Total charges d'exploitation	327.595	24.787	28.272	8.111	12.075	338	116		-33.041	368.253
RESULTAT D'EXPLOITATION	6.603	-13.562	-7.796	-259	-164	113	32			-15.034
Produits financiers										
Produits des Actifs immobilisés	4.304	19.361	21.223				3		-55	44.836
Revenus des valeurs mobilières de placement	220	258	354							832
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	6.487	1.482	3.086	116	123					11.293
Total produits financiers	11.011	21.101	24.663	116	123		3		-55	56.961
Charges financières										
Charges d'intérêts	312	29	34	6	8	1			-55	335
Total charges financières	312	29	34	6	8	1			-55	335
RESULTAT FINANCIER	10.699	21.072	24.628	109	115	-1	3			56.625
RESULTAT COURANT	17.302	7.510	16.832	-150	-50	112	35			41.592
Produits exceptionnels										
Produits sur opérations en capital	951	160.985	163.357							325.293
Autres produits exceptionnels	415		3	150	50				-195	422
Reprises sur amortissements et provisions	26	1.480	1.450							2.956
Total produits exceptionnels	1.392	162.465	164.810	150	50				-195	328.671
Charges exceptionnelles										
Charges sur opération de capital	89	120.778	122.960							243.827
Charges exceptionnelles (1)	212	31				24	2		-195	73
Dotations aux provisions - charges financières	570	8.512	8.651							17.733
Total charges exceptionnelles	871	129.321	131.611			24	2		-195	261.633
RESULTAT EXCEPTIONNEL	520	33.144	33.199	150	50	-23	-2			67.038
TOTAL PRODUITS	346.600	194.791	209.948	8.117	12.083	452	151		-33.291	738.851
TOTAL CHARGES	328.778	154.137	159.917	8.117	12.083	363	118		-33.291	630.221
RESULTAT GENERAL	17.822	40.654	50.031			89	33			108.629

5.2 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2007 en K€
Produits d'exploitation	353.219
Subventions d'exploitation	328.082
<i>dotation du Sénat</i>	301.866
<i>dotation du Jardin</i>	11.405
<i>dotation du Musée</i>	1.216
<i>dotation Public Sénat</i>	13.595
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale	9.606
Autres produits d'exploitation	15.531

5.3 Charges d'exploitation

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2007 en K€
Achats et autres charges externes	41 357
Achats	7 431
<i>fournitures</i>	2 204
<i>eau, électricité, gaz, chauffage urbain</i>	2 041
<i>travaux d'impression</i>	953
<i>abonnements revues, ouvrages</i>	726
<i>achats de matériel divers</i>	637
<i>matériel NTIC</i>	267
<i>autres achats</i>	603
Services extérieurs	15 017
<i>maintenance</i>	5 546
<i>entretiens biens immobiliers</i>	3 459
<i>sous-traitance générale</i>	2 090
<i>locations immobilières</i>	1 384
<i>documentation</i>	724
<i>entretiens biens mobiliers</i>	429
<i>locations mobilières</i>	407
<i>organisation de formations</i>	406
<i>assurances</i>	261
<i>divers</i>	311
Autres services extérieurs	18 910
<i>frais hors missions</i>	5 215
<i>postes et télécoms</i>	4 783
<i>communication</i>	3 141
<i>frais missions</i>	2 280
<i>honoraires</i>	1 836
<i>réceptions</i>	1 518
<i>divers</i>	137

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2007 en K€
Indemnité parlementaire et traitements	138 277
Indemnités des Sénateurs	28 487
Traitements du personnel titulaire et stagiaire	105 039
Rémunération du personnel contractuel	4 751

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2007 en K€
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	94.428
Subvention versée à l'AGAS	58.279
Indemnité représentative de frais de mandat	26.691
Indemnité de fonctionnement des groupes politiques	7.612
Autres frais	1.846

5.4 Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel enregistre principalement les résultats de cession des immobilisations financières, soit +81 465 K€, ainsi que les mouvements de provision afférentes à ces actifs, soit -14 775 K€.

6. Informations complémentaires

6.1 Engagements de pensions et de retraites et engagements assimilés

Ainsi que précisé dans la note 2 « Règles et méthodes comptables », le Sénat n'applique pas la méthode préférentielle en matière d'engagements de retraite et avantages similaires. Ainsi, aucune provision n'est inscrite au bilan à ce titre et seule une information en annexe est donnée.

Les engagements du Sénat sont des régimes à prestations définies gérés directement ou à travers les Caisses de Retraite et les Caisses de Sécurité Sociale. Leur détail est le suivant :

- Sénateurs :
 - régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux Sénateurs, dont le montant est fonction des annuités de cotisations,
 - régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu aux sénateurs retraités ; il couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire ; il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités.

- Personnel du Sénat :
 - régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux membres du personnel du Sénat, dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire,
 - régime « Congé spécial » qui constitue une modalité particulière de mise à la retraite,
 - régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu au personnel retraité ; il couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire ; il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités,

S'agissant des régimes de retraite au 31 décembre 2007, les principales hypothèses ayant servi à leur évaluation ont fait l'objet d'une revue par des actuaires indépendants. Concernant les autres régimes, l'évaluation a été effectuée par ce même cabinet. Ces évaluations sont conformes aux préconisations de la Recommandation n° 2003-R.01 du CNC sur les retraites.

Les différentes hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 5,25 %,
- table de mortalité : tables INSEE 2002-2004 / TPG-93,
- taux de rotation du personnel : 0 %,
- taux de réversion : 40 %,
- taux d'augmentation de la consommation médicale des retraités (effet âge et effet dérive des coûts) : entre 5,5 % et 8 %,
- taux d'augmentation des salaires : entre 1,5 % et 3 %,
- taux de renouvellement du mandat des Sénateurs : 75 % avant 60 ans, entre 20 % et 40 % au-delà.

Au 31 décembre 2007, l'ensemble des engagements de retraite et avantages similaires du Sénat s'élève à 1 638 500 milliers d'euros. Le détail par régime figure dans le tableau ci-dessous.

	K €
Sénateurs	
Retraite	484.006
Assurance « maladie-maternité-décès »	49.962
Total	533.986
Personnel du Sénat	
Retraite	970.545
Congé spécial	25.583
Assurance « maladie-maternité-décès »	108.386
Total	1.104.514
Total engagements de retraite et avantages similaires	1.638.500

6.2 Effectifs

	Effectifs au 01/01/2007	Effectifs au 31/12/2007
Sénateurs	331	331
Total	331	331

	Effectifs au 01/01/2007	Effectifs au 31/12/2007
Personnels du Sénat	1 309	1 314
Contractuels	65	64
Total	1 374	1 378

Parmi ces personnels, le nombre de mises à disposition auprès d'organismes extérieurs au Sénat ou de détachements s'élève à 11.

6.3 Avantages accordés à des organismes extérieurs

Outre la subvention versée pour son fonctionnement, le Sénat met 11 personnels des services à la disposition de l'Association pour la Gestion des Assistants des Sénateurs (AGAS) ainsi que des locaux loués dont la quote-part est évaluée à 115 K€.

6.4 Autres informations

Les prêts accordés par le Sénat et ses caisses de retraite, à l'exception des prêts d'équipement des sénateurs, sont couverts par une assurance ou par une inscription hypothécaire. Dans ce cadre, les encours de prêts garantis par une hypothèque représentent un montant global de 4.030 K€ à la clôture de l'exercice.

Le Sénat gère les opérations de recettes et de dépenses afférentes aux Députés européens qui ont demandé que leur indemnité leur soit versée par le Sénat. Ces opérations, comptabilisées dans des comptes de tiers, ont représenté un budget de 2.100 K€ et se soldent à la clôture de l'exercice par une insuffisance de crédit de 5 K€.

La garantie donnée dans le cadre de la location d'un bien immobilier s'élève à 126 K€.

Au 31 décembre 2007, le montant des loyers restant dus des trois contrats de location financement de matériels d'impression et de reproduction s'élèvent à 512 K€.